

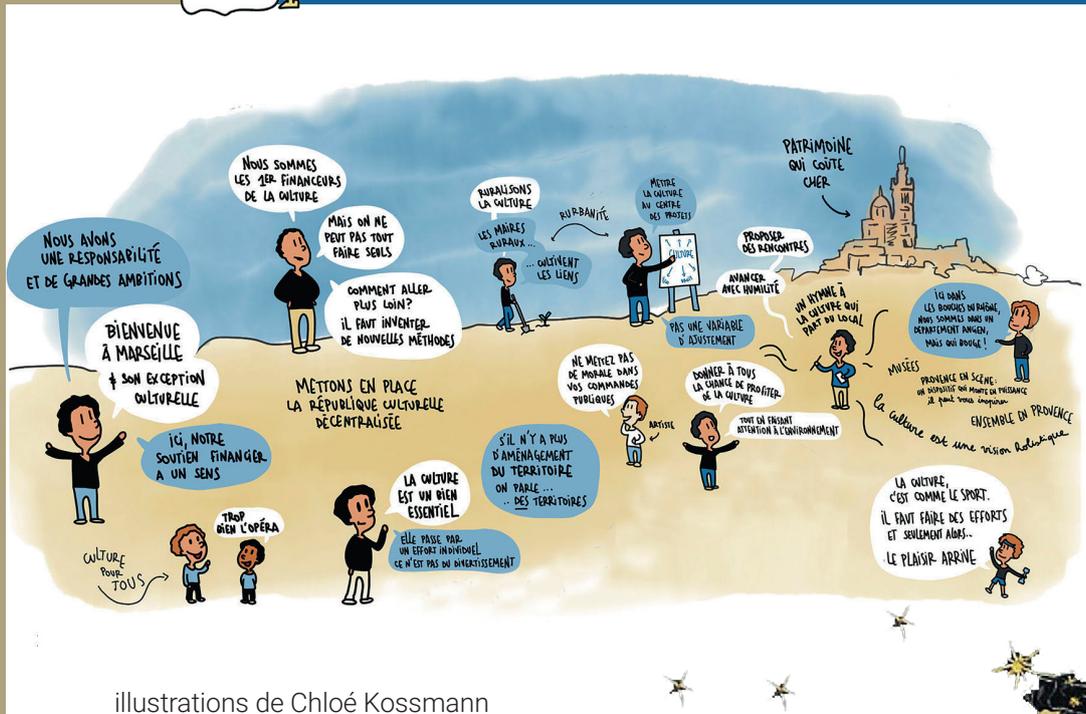
25^e congrès national de la



actes



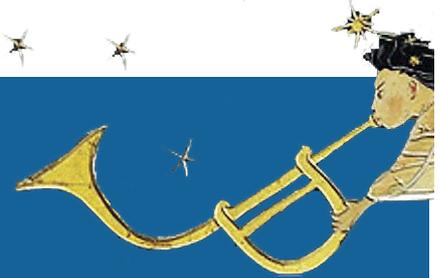
11 et 12 avril 2024



illustrations de Chloé Kossmann

photographies de Xavier Cantat

Marseille
théâtre
Joliette



Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Partenaires du Congrès de la FNCC :
ministère de la Culture
Région Sud
Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-Provence
Ville de Marseille



Le 25^e Congrès de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture marque une étape importante dans l'histoire de notre fédération et pour ses élu.es convaincus de l'importance des enjeux culturels pour notre société. C'est un congrès pour réaffirmer la primauté du politique et assumer la responsabilité et l'ambition des élu.es que nous sommes : des représentants choisis par nos concitoyennes et nos concitoyens pour faire des choix, impulser des orientations, assumer des décisions. Le 25^e Congrès de la FNCC illustre, dans les principales dimensions des politiques culturelles, cette fonction essentielle, tant dans les campagnes que dans les villes, à l'échelle des Départements, des Régions, en France métropolitaine comme en outremer.

Le maire de Marseille, Benoît Payan, et son maire-adjoint à la culture, Jean-Marc Coppola, nous ont fait l'honneur d'accueillir notre Congrès dans leur ville. Tenir cette rencontre nationale dans une métropole à la croisée des mondes était l'opportunité de souligner et déjà donner corps à son ambition : démontrer que l'épanouissement de notre société passe par le partage, l'ouverture. Un partage qui a été au centre du Congrès grâce à la participation d'une grande diversité d'élu.es venus de toute la France, hexagonale et ultramarine.

Les pages qui suivent proposent une synthèse des quinze ateliers et plénières consacrés aux grandes thématiques de demain : dialogue avec l'Etat, transition environnementale, liberté de création, enseignements artistiques et pratiques en amateur, langues régionales et minoritaires, droits culturels, égalité femme/homme, culture et espace public... Avec toujours pour objectif de construire un "congrès des solutions" au travers de l'échange d'expériences entre élu.es.

Bonne lecture.

*Frédéric Hocquard et Jean-Philippe Lefèvre,
présidents de la FNCC*

sommaire



pages

- 06. Discours d'ouverture du président de la FNCC
- 08. La culture est essentielle aux habitants de nos territoires !
- 14. Collectivités et Etat : imaginer une meilleure coopération pour la culture
- 20. Droits culturels : huit ans après leur inscription dans la loi, quel bilan, quelles perspectives ?
- 26. Comment se saisir des atouts des langues régionales et minoritaires ?
- 30. Egalité femme/homme : quels exemples pour aller plus loin ?
- 34. Comment articuler autrement enseignements artistiques et pratiques en amateur ?
- 38. Capitales françaises, européennes et mondiales de la culture : quelle plus-value pour les territoires ?
- 48. Concilier la transition climatique et énergétique avec les politiques culturelles
- 54. Faut-il plus de cinémas publics ?
- 58. Etre élu/élue dans un EPL ou un EPCC culture
- 62. Quel avenir pour les écoles d'art ?
- 66. Les arts et la culture, essentiels pour partager l'espace public
- 72. Lecture publique : les bibliothèques, un atout politique
- 76. La liberté de création et d'expression est-elle en danger ?
- 80. Patrimoine & urbanisme au service de la revitalisation des cœurs de ville
- 84. Adresse du 25^e Congrès de la FNCC.
Pour une République culturelle décentralisée : refonder le dialogue entre les collectivités et l'Etat

Discours d'ouverture du président de la FNCC



CE CONGRÈS arrive à un moment particulier, où ont lieu beaucoup de débats sur les politiques culturelles.

Il y a d'abord l'après-crise Covid, qui a profondément marqué les pratiques culturelles de nos concitoyennes et concitoyens et la filière culturelle dans son ensemble. Mais aussi les difficultés budgétaires que nous rencontrons. Nous le disons tout de suite, nous ne viendrons pas compenser les baisses de l'Etat sur nos territoires. D'abord parce que nous ne le pouvons pas.

Le financement de la culture en France est le fruit d'une intervention publique partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pour nous, collectivités, c'est presque 10Mds€, ce qui fait de nous les premiers financeurs de la culture. Mais si nous voulons continuer cet effort, il faudra que l'Etat nous aide et sorte du simple discours d'économie. Si l'on veut un véritable dialogue, il faut que nous desserrions nos contraintes budgétaires et fiscales.

En matière de culture, pourquoi ne pas permettre aux collectivités territoriales qui le souhaitent de trouver avec l'Etat de nouvelles marges de manœuvre ? Regardez ce qui s'est fait sur la Taxe de séjour dans le domaine du transport en Ile-de-France en 2023 : la Région et le ministre des Transports se sont entendus pour qu'un déplaçonnement de la Taxe de séjour puisse venir financer les transports en commun. Pourquoi ce qui a été fait là ne serait-il pas transposable ? Nous demandons simplement que l'on redonne plus de réalité au principe de la libre administration des collectivités territoriales.

Au-delà du budget, il faut aussi changer de méthode. Mais quels outils de concertation pour tout cela ? Bien sûr, il y a les Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), les Coreps, les CTAP culture... Ne faut-il pas aller plus loin ? La FNCC et ses élu.es appellent depuis des années à une "République culturelle décentralisée". Ne serait-il pas temps de la mettre en place ?

Un Congrès des solutions. Le besoin d'art et de culture n'a jamais faibli dans notre pays. La France, c'est plus de 5 000 festivals disséminés sur tous les territoires, c'est 16 millions de ses habitants qui ont une pratique artistique en amateur régulière. C'est un métissage culturel remarqué à l'échelle de l'Europe. Pour répondre à ce besoin, les collectivités territoriales, depuis des décennies – oserais-je dire avant même le ministère de la Culture –, ont mis en place des politiques de soutien à la culture.

C'est à Fontenay-sous-Bois, où l'on vient d'ouvrir un nouveau théâtre municipal qui porte l'ambition d'associer les habitants à la programmation. C'est à Strasbourg, où la politique en faveur de la lecture publique a permis à la ville de devenir la première ville française à obtenir le label "Capitale mondiale du livre" de l'Unesco en 2024. C'est à Enghien-Bains, où l'on soutient les arts numériques au point de faire de cette ville une référence internationale lors de sa biennale des Bains numériques. C'est dans l'agglomération de Dole où, devant le "mieux produire/mieux diffuser", la scène nationale est devenue multisite sur tout le département avec la Scène nationale du Jura.

C'est encore au Lamentin, où l'on a créé un Office de la culture proposant des ateliers de pratiques artistiques en amateur ouverts au plus grand nombre... C'est le département de Seine-Saint-Denis qui vient de lancer pour la première

fois "Multitudes", une biennale inter-culturelle et interdisciplinaire consacrée à la multiculturalité de son territoire. A Bordeaux, où la ville crée une agence pour préempter du foncier culturel, en parfait accord avec la nécessaire transition climatique.

C'est aussi à Martigues, où l'on soutient le cinéma Art & Essai et où la ville est coordinatrice des dispositifs "Ecole et cinéma". A Vannes où, sous l'égide de la Ville, le Festival Arvor rassemble des associations de musiques et de danses traditionnelles bretonnes ; à Tours, où l'ensemble des politiques culturelles municipales a été tourné vers les droits culturels, donnant lieu à un nouveau pacte intitulé "Les cultures au service de l'émancipation".

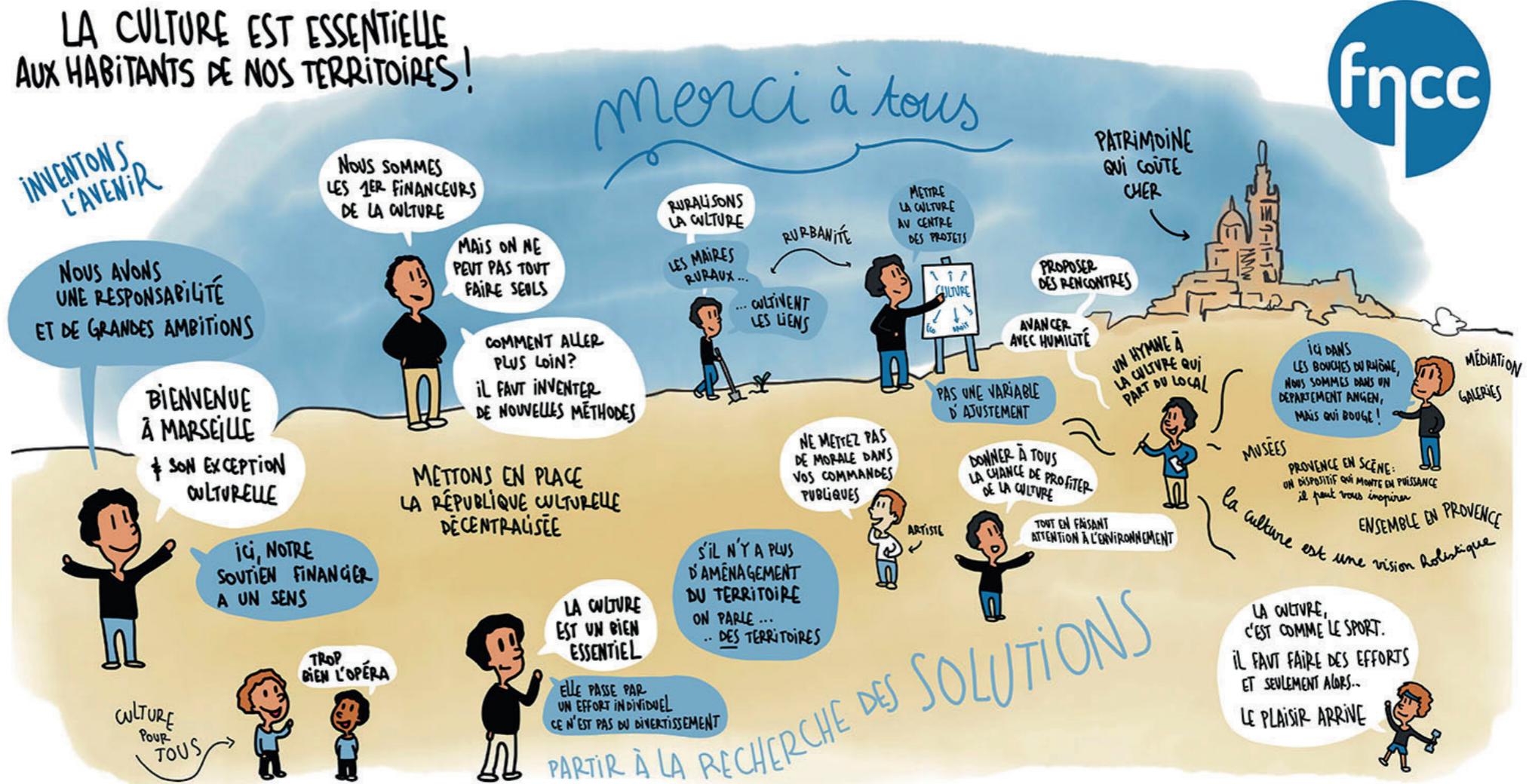
C'est encore à Quimper, où a récemment été mis en place un conseil de la Nuit pour une vie nocturne animée et apaisée. C'est à Paris, où depuis l'été 2020 se déroule dans les quartiers populaires "L'Été culturel", permettant à celles et ceux qui ne partent pas en vacances d'en bénéficier...

Mais, au-delà de cet inventaire à la Prévert, le Congrès de notre Fédération va tracer des pistes, inventer l'avenir. Un avenir des politiques en matière de culture qui passera par leur évolution, leur transformation pour qu'elles restent toujours au service de nos habitants.

Frédéric Hocquard

ouverture

La culture est
essentielle
aux habitants
de nos
territoires !



JEAN-MARC COPPOLA - FRÉDÉRIC HOCQUARD - DAVID LISNARD - MICHEL GROS - NICOLE JOULIA - MICHEL BISSIERE - NOËL CORBIN - DANIEL GAGNON

La culture est essentielle aux habitants de nos territoires !

A la tribune :

Jean-Marc Coppola,
maire-adjoint à la culture
de Marseille

David Lisnard,
président de l'Association
des maires de France
et des présidents
d'intercommunalité (AMF)

Michel Legros,
président de l'Association
des maires ruraux du Var
(AMRF)

Daniel Gagnon,
vice-président culture de la
Métropole
Aix-Marseille-Provence

Nicole Joulia,
vice-présidente culture du
Département des Bouches-
du-Rhône

Michel Bissière,
conseiller régional délégué
à la création artistique de la
Région Sud

Noël Corbin,
délégué à la transmission,
aux territoires et à la
démocratie culturelle du
ministère de la Culture

Frédéric Hocquard,
président de la
FNCC

Animatrice :
Nora Hamadi



La FNCC a souhaité que l'ouverture du Congrès réaffirme collectivement l'importance de la culture pour les personnes, le vivre-ensemble et les territoires. Mais à quel titre la culture est-elle "essentielle" ?

La culture est la condition du politique. « La culture n'est pas un divertissement que l'on s'autorise en temps de paix et de prospérité ; elle est essentielle, fondatrice, indispensable et vitale. Une société sans culture est une société sans chemin, qui se délite et s'individualise. La culture, c'est la force du commun et de l'universel, c'est l'émotion qui resurgit pour construire des ponts et des liens. La culture est la condition du politique », déclare Jean-Marc Coppola, maire-adjoint de Marseille.

Plus encore, c'est l'outil du sursaut du politique dans des temps de péril pour la démocratie. En tant que responsables politiques, « nous avons un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'un modèle culturel du 21^e siècle. Le choix que nous avons à faire, c'est celui de l'agrandissement moral plutôt que de l'épuisement. C'est le choix d'une société qui préfère le progrès humain à la quête du profit. Soutenir la culture, la valoriser et la protéger, c'est accompagner le progrès moral, écologique, éducatif, philosophique de notre pays ; c'est se faire une haute idée de la démocratie, une haute idée d'une société qui avance. Et les collectivités ont un rôle majeur à jouer parce qu'elles sont le premier moteur de la République, le premier échelon de proximité. C'est cette culture universelle, ambitieuse, cette culture forte et puissante que nous voulons défendre. »

La culture, c'est le propre de l'Homme. « Il faut tout d'abord rappeler cette évidence que la culture est le propre de l'Homme, que l'espèce humaine est une espèce particulière puisqu'elle est la seule à avoir cette capacité de projection dans l'avenir qui ne se contente pas de se protéger, de se reproduire et de s'adapter à son environnement mais de faire des



actes de rupture. C'est la politique, c'est la croyance quelle qu'elle soit et c'est avant tout la culture, qui est un acte de création, donc forcément de nouveauté, de rupture avec un ordre existant. A ce titre, la culture est consubstantielle de l'Homme », affirme David Lisnard.

Pour le président de l'AMF, « la culture, c'est non seulement essentiel mais ontologique. Et c'est en cela qu'en défendant la culture nous défendons tout simplement l'humanité. Elle est ce qui permet d'échapper au déterminisme social et de se constituer un capital individuel quels que soient nos parcours de vie, nos origines, notre sexe, nos incli-

nations, nos moyens financiers, etc., à condition d'avoir la possibilité d'accéder à la culture. »

Mais si la culture constitue l'essence même de l'existence humaine, c'est une essence fondamentalement diverse, une universalité plurielle qui rend possible l'unité sociale et politique. « Notre enjeu aujourd'hui est précisément d'agir, d'œuvrer pour la diversité, le pluralisme de l'expression culturelle au service de l'unité de la Nation et de la République. Son universalité est portée par la culture, forcément enracinée, mais qui est une part d'universalité permettant à chaque individu d'échapper au repli identitaire. »

La culture est essentielle aux habitants de nos territoires !

La culture, c'est le sel de la vie et du partage. C'est précisément en tant qu'articulation entre le singulier et l'universel que la culture doit être portée par le dialogue et la coopération. Michel Gros, président de l'AMRF du Var : « Tissons, cultivons, nouons des liens ! C'est assurément le meilleur remède dont nos sociétés parfois malades ont besoin. Elle est le sel de la vie et du partage. La coopération entre tous en est l'un des axes forts. La coopération aussi entre ville et campagne, entre l'AMRF et la FNCC ainsi qu'avec toutes les associations représentées ici pour partager ensemble une vision commune, celle du droit à la culture. »

Un dialogue entre collectivités et avec l'Etat mais aussi avec les artistes et les professionnels. « Nous sommes fiers d'avoir su tisser des liens avec les grands réseaux d'acteurs de la culture à l'échelle nationale. Notre ambition est d'être un réseau ouvert et proactif, notamment pour alimenter la réflexion collective sur la ruralité. Il faut travailler à instaurer les conditions nécessaires à un dialogue entre les différents opérateurs, notamment dans la relation directe entre les élus et les professionnels. »

La culture, c'est la transversalité du service public. Pour le vice-président délégué à la culture et aux équipements culturels de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Daniel Gagnon, l'intitulé du débat d'ouverture du Congrès mériterait « une petite nuance : la culture est

essentielle aux habitants mais aussi *pour* les habitants, au sens où il nous incombe, en tant que responsables politiques, de saisir tous les enjeux que porte la culture pour les habitants. »

Si la culture relève d'un dû du politique aux citoyennes et aux citoyens, c'est parce que la culture traverse l'ensemble du champ des services publics. « Si on parle d'économie et d'attractivité, coopération locale ou internationale, ce n'est pas d'une simple méthode de travail dont il s'agit mais bel et bien d'objectifs primordiaux. La culture doit pouvoir traverser l'ensemble de nos politiques publiques pour l'habitant. Il s'agit d'un service public comme les autres, qui peut croiser les intérêts de l'industrie culturelle sans se sacrifier au consumérisme, qui peut rayonner tout en préservant l'exigence et le foisonnement culturel et artistique. »

La culture, c'est l'émotion au service du politique. Pour définir la nature particulière de l'essentialité de la culture, Nicole Joulia, vice-présidente déléguée à la culture du Département des Bouches-du-Rhône, part de la place singulière des élu.es à la culture ou maires fortement engagés en faveur de la culture dans leurs assemblées territoriales. « Un élu à la culture est un élu pas tout à fait comme les autres et un maire qui défend la culture, un maire pas tout à fait comme les autres – j'allais dire malheureusement. Ce sont des élus de terrain, qui sont capables de sentir de très près ce

qui se passe quand la culture infuse une action, quand des enfants découvrent une activité qu'ils n'ont jamais pratiquée chez eux. Quand, par exemple, on voit un enfant trisomique participer à un atelier de danse, c'est l'émotion de l'élu qui donne sens à son action. Une émotion qui, si elle relève d'une autre nature, est aussi forte que celle d'un professionnel qui nous saisit par sa virtuosité. »

Cette capacité, éminemment sensible en matière de politique culturelle, de convertir l'émotion en volonté politique sera fertile à l'aune de l'ensemble des dimensions du projet politique global. « C'est une vision holistique de la culture que nous devons avoir, une culture qui doit infuser tous les pans de la société, le social, l'économie, l'éducation, l'emploi. Elle doit continuer à défendre nos valeurs d'inclusion, de bien commun, de vivre ensemble – aussi de parité. »

La culture, l'art et la vie ne font qu'un. Michel Bissière s'inscrit aussi dans la double approche émotionnelle et existentielle de l'essentialité de la culture. « La culture est un élément vital de notre identité collective, un vecteur de lien social et un moteur de développement à la fois économique et intellectuel. Synonyme de liberté, créateur de lien social et véritable rempart contre l'obscurantisme, la culture est bien plus qu'un simple supplément d'âme. »

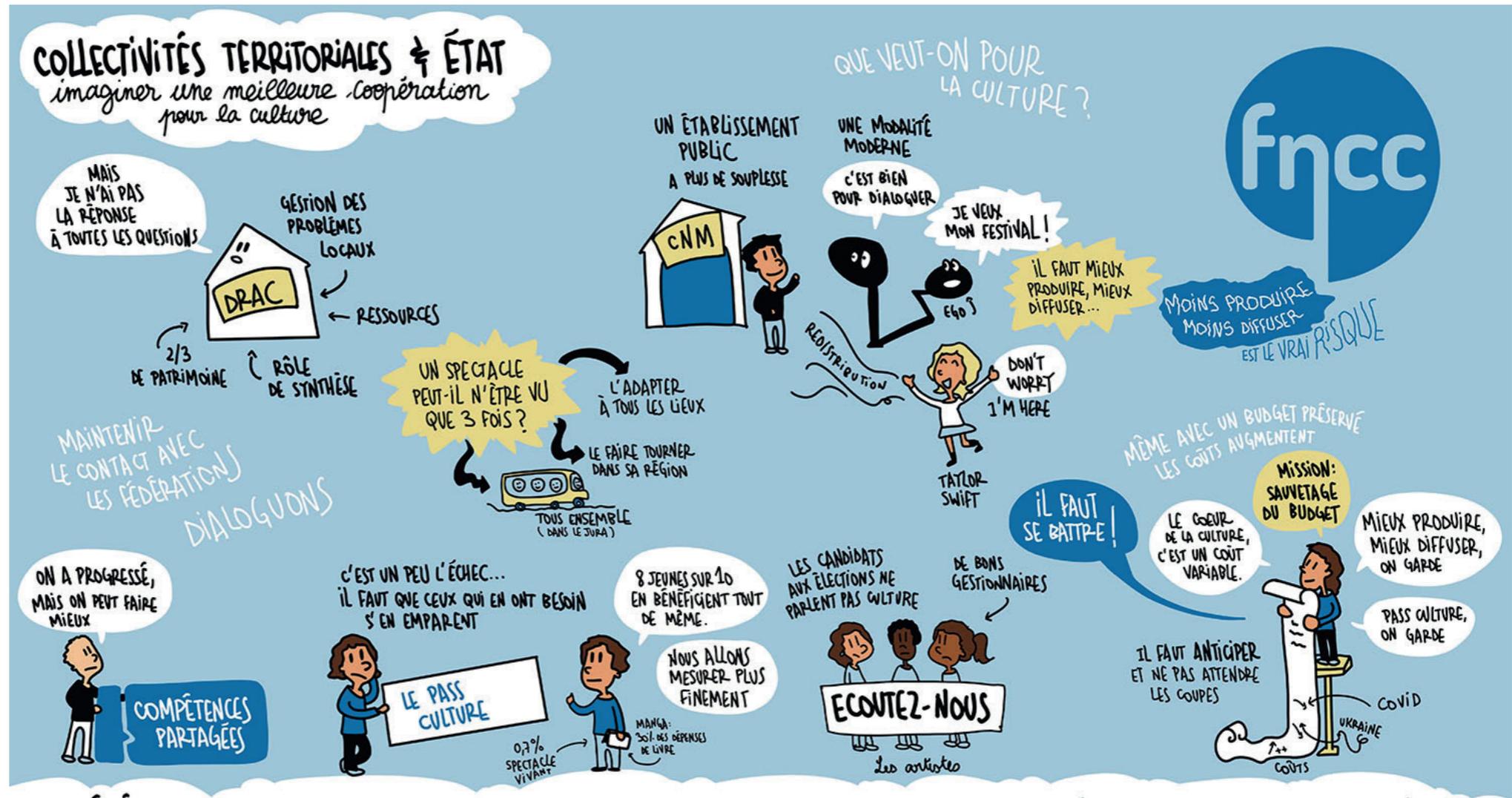
Une approche à laquelle le conseiller régional délégué à la vie artistique et

culturelle de la Région Sud ajoute celle, plus prospective, de l'expérimentation : « Nous avons multiplié les actions pour permettre à chaque habitant de la Région de bénéficier d'une offre riche et diversifiée, pour accélérer la transition écologique du secteur culturel dans son ensemble, pour favoriser les initiatives nouvelles, pour faire de la culture un levier puissant d'expérimentation et de transformation sociale et environnementale. » La puissance d'invention que manifestent la culture et les arts constitue la matrice même de la liberté : « Nous devons beaucoup à la culture. Une liberté de penser, une liberté de parler, une liberté de créer, de produire, de diffuser. C'est la plus belle forme d'humanité. »

La culture, c'est l'universel : le local moins les murs. Citant le philosophe portugais Miguel Torga – « L'universel, c'est le local moins les murs » –, Noël Corbin fait siennes l'ensemble des définitions proposées pour identifier la nature "essentielle" de la culture. « Le pluriel de toutes les singularités complémentaires que vous avez exprimées définit un hymne parfait à la culture dans lequel l'Etat se retrouve totalement et de plus en plus. Vous l'avez dit : la politique culturelle est avant tout territoriale. Le ministère doit avoir une position d'humilité face au travail qui se fait sur les territoires. Cette notion d'humilité me semble extrêmement importante si on veut, à partir de ce pluriel, construire collectivement quelque chose. » ■

plénière

Collectivités territoriales et Etat : imaginer une meilleure coopération pour la culture



BÉNÉDICTE LEFEUVRE - JEAN-PHILIPPE LEFÈVRE - ALEXIE LORCA - NOËL CORBIN - KARINE DANIEL - JEAN-PHILIPPE THIELLAY

Collectivités territoriales et Etat : imaginer une meilleure coopération pour la culture

A la tribune :

Bénédicte Lefeuvre,
directrice régionale des
affaires culturelles de la
région PACA

Jean-Philippe Lefèvre,
vice-président à la
culture du Grand Dole

Alexie Lorca,
maire-adjointe à la
culture de Montreuil

Noël Corbin,
délégué au territoire, à
la transmission et à la
démocratie culturelle du
ministère de la Culture

Karine Daniel,
sénatrice de Loire-
Atlantique, membre de la
commission culture
du Sénat

Jean-Philippe Thiellay,
président du Centre
national de la musique

Animatrice : Nora Hamadi

La vie culturelle en France est le fruit d'une combinaison des politiques des collectivités et de l'Etat. Comment mieux se servir des outils de coopération que sont les CLTC, les Coreps... ? Quelle articulation entre collectivités pour le partage de la compétence culture ?

La tension budgétaire actuelle, provoquée par l'inflation et la hausse du coût de l'énergie, exacerbée par les annulations budgétaires du ministère doublée de la sanctuarisation des moyens du Pass culture et manifestée par les alertes des professionnels, a orienté l'essentiel du débat autour de deux interrogations : avec qui en parler ? et comment faire face ensemble au manque de moyens ? Equation économique posée par la sénatrice Karine Daniel : « La culture est singulière par la nature même de son activité mais aussi par celle de sa structure économique. Dans l'industrie, quand on a un coup dur, on recentre sur le cœur de l'activité, et ce sont généralement les coûts variables qu'on baisse. Or, dans la culture comme dans la recherche, le cœur de l'activité, c'est la création, soit précisément des coûts variables. Les périodes de restriction sont donc particulièrement dures pour ces secteurs. »

Faire vivre les CLTC et les CTAP en respectant la libre administration des collectivités. Jean-Philippe Lefèvre note tout d'abord que « le lien entre les collectivités et l'Etat est

évident et nécessaire. Il se vit tous les jours. Mais il faut toujours remettre le travail sur le métier ; les outils que nous nous sommes donnés – la compétence partagée, les Conseils locaux des

territoires pour la culture (CTLC) ainsi que les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) – méritent réellement d'être réinterrogés. Notre sujet est vraiment celui de la co-gouvernance. »

La responsabilité de leur peu d'efficacité est collective, reconnaît le vice-président à la culture du Grand Dole. « Nous, les élus, devons aussi faire notre *mea culpa*. Nous n'avons pas travaillé sur la question de la compétence partagée, laquelle n'est pas la compétence croisée. Dans quasiment toutes les régions, les CTAP n'ont pas vraiment fait vivre la loi NOTRe. Avec une exception, l'excellent Conseil des collectivités pour la culture de Bretagne (3CB) qui associe en même temps et le CTLC et la CTAP dans une sorte de co-présidence entre la DRAC et la Région. Nous devons réinventer cet espace, car nous avons besoin d'un endroit où l'on se parle non pas de ce qu'on veut faire dans notre territoire mais de ce qu'il est important de co-construire en termes de politique, d'engagement, d'enjeux et d'ambition, tout en respectant le principe de la libre administration des collectivités locales : ce qui est vrai ici ne l'est pas là-bas. Il faut accepter cette liberté et surtout la faire vivre. »

Renforcer l'autonomie des DRAC. Dans cette perspective, Noël Corbin part d'un exemple pour regretter un esprit de centralisation persistant. « En arrivant à la DG2TDC, j'ai constaté que le fonds pour les pratiques en amateur – 280 000€

par an sur les 4Mds€ du budget culturel de l'Etat – était encore géré en central, après un aller-retour de propositions venant des DRAC, ce qui prenait deux jours de commission. On a tout de suite mis un terme à ces pratiques pour donner la responsabilité sur ces crédits aux DRAC. Voilà le premier point : la réponse à apporter à un problème local vient des DRAC, non de Paris. »

Ne pas oublier l'interministérialité régionale. Bénédicte Lefeuvre formule un autre vœu d'évolution. « Les DRAC ont un certain nombre de ressources, dont celle, parfois sonnante et rébuchante, de l'administration centrale, parfois réglementaire ou d'expertise ; mais elles ont aussi besoin de beaucoup plus, notamment d'un élément très peu valorisé et pourtant déterminant dans la valeur ajoutée du service public d'une DRAC : l'interministérialité régionale. »

Ne pas oublier la déconcentration fonctionnelle. Jean-Philippe Thiellay évoque un troisième interlocuteur au nécessaire dialogue entre les collectivités et l'Etat déconcentré : « Les opérateurs sous autorité du ministère sont le troisième larron. Pour ce qui est du Centre national de la musique, son logiciel repose sur un mot : la déconcentration. Il y a la déconcentration territoriale, celle des DRAC qui sont les partenaires de première intention des collectivités, mais aussi la "déconcentration fonctionnelle", qu'incarnent les opérateurs. Elle est extrêmement importante parce que

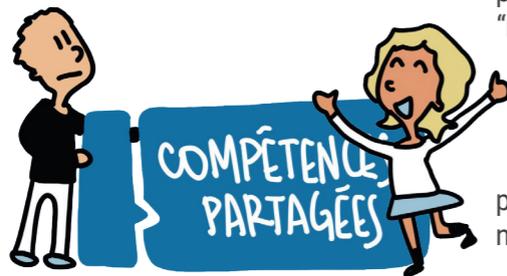


Collectivités territoriales et Etat : imaginer une meilleure coopération pour la culture

l'établissement public a une certaine agilité par rapport aux services de l'Etat. Et là, quand je vois le nombre de dispositifs pour la musique encore gérés depuis Paris, je me dis qu'on a encore un peu de marge. »

Le portage difficile des voix multiples des élu.es locaux. Rappel d'Alexie Lorca : « Il faut souligner la question de la répartition des financements de la culture dont les collectivités assurent plus de 70%. Rappeler aussi que la culture n'est pas une compétence obligatoire et que nous sommes tenus à l'équilibre budgétaire. »

Donc leur voix compte. Mais les territoires sont divers et les collectivités nombreuses. « Pour ce qui est des instances, en tant qu'élus de la FNCC, on peut en intégrer certaines et faire entendre nos voix. Mais nous ne sommes que très peu par rapport à l'ensemble des élus locaux à y avoir accès. L'enjeu est donc pour nous de récupérer les voix et les doléances de tous nos collègues, ce qui n'est pas facile même si, avec la FNCC, nous avons cette possibilité d'échanger entre élus pour pouvoir porter ensuite la voix des uns et des autres. »



Ne pas oublier les artistes et les professionnels. Deux élu.es rappellent avec force des interlocuteurs non encore cités. « On ne peut pas tenir ce Congrès en n'écouter pas les artistes qui s'expriment par milliers, les organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs qui parlent de manière unanime », réagit Aymeric Seassau, maire-adjoint à la culture de Nantes. Ce Congrès « doit envoyer un message de confiance aux artistes et aux organisations professionnelles qui s'adressent à nous. Sinon, nous faisons fausse route... »

Même réaction de la part de May Bouhada, maire-adjointe de Fontenay-sous-Bois. « Nous devons être attentifs aux signes du terrain et aux inquiétudes des artistes. Ce sont des éléments qu'il faut absolument prendre en compte. En tant qu'élue à la culture, je sais que la fragilité des équipes entraîne aussi la fragilité des tournées. Nous devons vraiment avoir de l'humilité par rapport au travail des artistes qui sont celles et ceux qui irriguent nos territoires. »

La piste du "mieux produire/mieux diffuser". Bénédicte Lefevre se félicite que les annulations budgétaires n'aient pas touché les crédits pour la stratégie "mieux produire/mieux diffuser" voulue par le ministère de la Culture. « Il faut travailler dès maintenant avec les collectivités sur cette nouvelle économie et écologie de la culture. Elle permettra à tout le monde de faire un nécessaire pas de côté, puisque tout

le monde convient qu'on ne peut pas continuer comme auparavant. »

La voie de la solidarité redistributive. Pour le président du CNM, « ce que le monde de la musique privée a imaginé il y a 30 ans avec le Centre national des Variétés [ancêtre du CNM], c'est-à-dire un mécanisme de redistribution, était assez visionnaire. Il faut maintenir ce système au nom de la diversité ; sinon, le risque c'est que, comme il y a moins de lever de rideau, moins de spectacles, le *mainstream* écrasera cette diversité et produira des déserts territoriaux. »

Adopter "l'attitude miracle"... La DRAC PACA l'affirme : s'il n'existe pas de recette miracle, « en revanche, il y a une attitude miracle : faire le pas de côté et être au service de la culture, du projet, des habitants et des élus locaux. Cette posture générale, qui est celle des services de l'Etat en région, permet aux collectivités territoriales d'y trouver leur compte. »

... et se nourrir des différences d'approche. Egalement au nom de l'Etat, Noël Corbin table lui aussi sur une attitude générale plus que sur une instance ou sur un dispositif particulier : « Il y a des oppositions politiques, des points de désaccord profond. C'est cela qui donne à des structures comme la FNCC toute leur importance. Nous avons vraiment besoin de maintenir le contact, de travailler avec l'ensemble des fédérations d'élus, de s'opposer aussi, car cela fait partie des modalités pour trouver des solutions. »

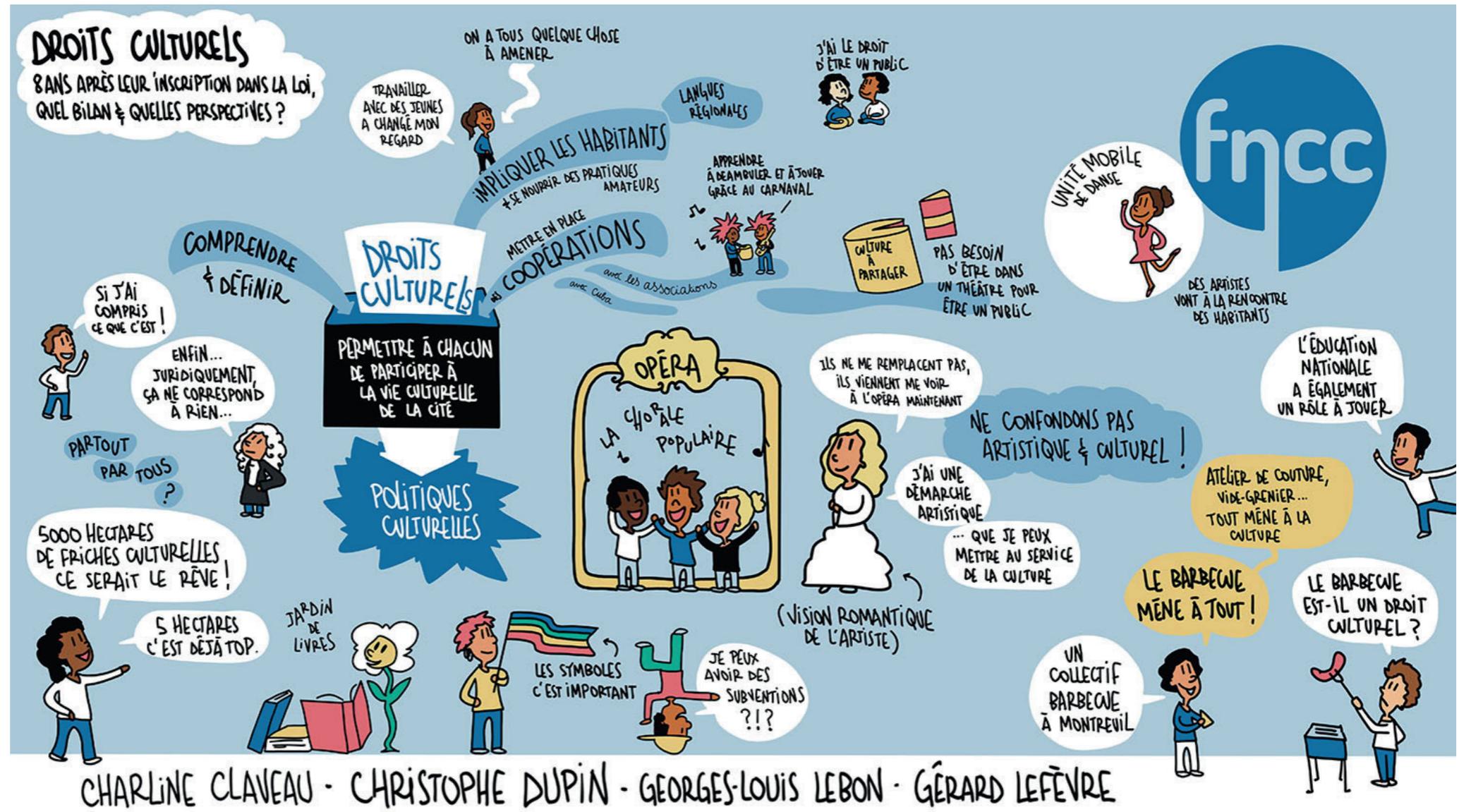
Une meilleure gestion au service de choix politiques clairs. La sénatrice de Loire-Atlantique, elle, plaide pour la clarté. « Les acteurs et les structures qui se battent dans le domaine de la culture sont habitués à gérer des budgets relativement serrés ; on peut leur faire confiance et les écouter. Mais surtout, il faut marcher sur ses deux pieds : une bonne gestion pour tout le monde – Etat, collectivités, acteurs culturels – et aussi des choix politiques qui doivent évidemment être le moteur des choix budgétaires. »

Mettre de côté les égos politiques... S'appuyant sur son expérience de la scène nationale itinérante des Scènes du Jura, Jean-Philippe Lefèvre en explique la condition préalable : « Nous avons laissé de côté nos égos politiques pour faire une scène nationale tous ensemble. Il faut vraiment qu'on dépasse les ambitions trop locales dans l'intérêt des artistes, de la création, de nos administrés. Il existe des solutions : le budget de la scène nationale est tout petit alors qu'elle couvre l'ensemble du territoire ! »

... et continuer de croire en l'humain. L'initiative des Scènes du Jura tout autant que l'essor des politiques culturelles communautaires relève de ce que Jean-Philippe Lefèvre appelle « la coopération organisée. Nous, à la FNCC, nous sommes habitués à dialoguer entre nous, à coopérer. C'est juste de l'humain. » Donc cette voie, qui conditionne toutes les autres : « Croyons encore en l'humain. » ■

table-ronde

Droits culturels : huit ans après leur inscription dans la loi, quel bilan, quelles perspectives ?



A la tribune :
 Charline Claveau,
 vice-présidente culture,
 langues et cultures
 régionales, patrimoine
 de la Région Nouvelle
 Aquitaine
 Christophe Dupin,
 maire-adjoint à la culture
 et aux droits culturels
 de Tours
 Georges-Louis Lebon,
 maire-adjoint du
 Lamentin, vice-président
 de la commission
 Culture
 Gérard Lefèvre,
 maire-adjoint à la culture
 et au soutien aux acteurs
 culturels associatifs
 d'Angoulême
 Animatrice :
 Nora Hamadi

En 2015, les droits culturels étaient inscrits dans la loi. Depuis, de nombreuses politiques culturelles locales s'en sont inspirées, de façon explicite ou implicite. Avec des résultats contrastés. Premier bilan des forces et faiblesses d'un principe d'action qui a significativement renouvelé la gouvernance culturelle.

Finalité politique. La vice-présidente à la culture de Nouvelle-Aquitaine explicite la finalité politique qui conduit à s'adosser au principe des droits culturels : « assoir l'utilité sociale des arts et de la culture et donc leur légitimité politique, ce dont on a besoin aujourd'hui dans un contexte budgétaire très difficile. Cela permet de dire à quel point les arts et la culture sont des endroits où se créent le lien, le débat et donc la démocratie. » En écho, cette alerte du maire-adjoint de Tours : « Les statistiques sur la fréquentation du spectacle vivant montrent que seuls 15% des habitants s'y adonnent. Donc toutes les dépenses pour la culture bénéficient à 15% de la population... Ce n'est pas possible et cela nous interpelle en tant qu'élus. »



Droits culturels : huit ans après leur inscription dans la loi, quel bilan, quelles perspectives ?

Difficile définition des droits culturels. Mais s'en revendiquer nécessite de pouvoir en donner une définition. George-Louis Lebon reconnaît qu'à l'orée de son mandat, l'équipe de la municipalité du Lamentin « n'avait pas une vision très claire des droits culturels » mais qu'elle a pu s'appuyer sur un modèle : « Nous sommes en coopération avec Santiago de Cuba depuis 28 ans. Cuba approche les droits culturels d'une manière qui nous intéresse. Dans son système éducatif, l'enseignement aux arts et à la culture est obligatoire de la crèche à la fin des cycles universitaires. Nous avons donc fait venir des méthodologies cubains qui nous ont montré comment appliquer les droits culturels. »

Pour sa part, Charline Claveau concède non une difficulté à définir les droits culturels – « le droit pour chacun d'exprimer son identité et ses références culturelles, mais aussi de pouvoir participer, ou non, à la vie culturelle » – mais à les mettre pleinement en œuvre : « Nous nous sommes engagés dans cette démarche dès 2017. Aujourd'hui on commence à les intégrer dans l'ensemble de nos règlements d'intervention, mais ce n'est pas encore le cas partout. »

Pour Christophe Dupin, les droits culturels s'incarnent dans « tous les dispositifs qui permettent à un maximum d'habitants de participer sous une forme ou une autre à la vie culturelle de la cité ». Les modalités de leur mise en œuvre en découlent : « travailler les dispositifs

qui permettent la participation ». La difficulté réside davantage dans la capacité à convaincre, d'où la mention de la locution « droits culturels » dans l'intitulé même de sa délégation pour « signifier clairement, symboliquement et politiquement, notre orientation aux acteurs du territoire. C'était même encore plus important au niveau de l'administration des services ; il est fondamental d'associer les agents. » Il ajoute : « Ce qui n'est pas forcément facile, car cela demande aux élus d'abandonner une petite part de leurs prises de décision... »

En revanche, la définition des droits culturels ne va pas de soi pour Gérard Lefèvre. « On trouve beaucoup de mots, de paraphrases pour les définir. C'est un peu l'auberge espagnole, ce qui n'exclut pas de les mettre en œuvre. On parle d'égalité, de diversité, de choix des pratiques culturelles, d'accessibilité, d'émancipation, de soutien des initiatives portées par le secteur associatif, de rôle de transformation sociale des arts et de la culture, de levier de développement du pouvoir d'agir des personnes et de l'accès aux autres droits humains... » Point commun, « la transformation du regard. Par-là, la notion des droits culturels induit un changement de paradigme. »

Charline Claveau convient aussi de la troublante polysémie du terme mais souligne la puissance de renouvellement des politiques culturelles que porte cette « transformation du regard ». « C'est un réel changement dans le sens

LE "MODÈLE" DU BARBECUE

Un exemple singulier a montré la capacité du "regard droits culturels" à « tenir compte de la personne dans toute sa dimension » (George-Louis Lebon).

A Tours, raconte Christophe Dupin, les habitants d'un quartier organisent de manière illégale des soirées barbecue, déclenchant des plaintes pour troubles du voisinage. « N'y avait-il pas là un besoin de cette population de se rencontrer ? Ne pourrions-nous pas considérer que cela pourrait faire partie des droits culturels ? Il fallait donc chercher une solution autre qu'une pure et simple interdiction » Conclusion : « Le projet sera la création d'un tiers-lieu avec une guinguette qui intégrera ces "barbecues sauvages" pour en faire une pratique acceptable. »

Le projet de Tours est en cours. Ailleurs, c'est déjà une tradition qu'explique la présidente de la Fédération nationale des arts de la rue, évoquant un barbecue qui a tourné en collectif à Montreuil sur un ancien parking. « Nous avons commencé par des barbecues musicaux et fondé un collectif qui a fini par obtenir une convention d'occupation de l'espace public par la Ville, avec des ateliers culturels menés par des habitants. »



où l'accès pour tous est insuffisant pour traduire la démarche des droits culturels. Les droits culturels, c'est la notion de réciprocité, d'échange, de comment les personnes vont aussi nourrir par leur identité et leurs références la vie artistique et culturelle. » De son point de vue, « la meilleure manière de comprendre les droits culturels et d'avoir envie de les mettre en œuvre est d'en éprouver le sens et non de les subir comme une injonction venue de l'extérieur. Exemple : une programmatrice a mis en place un comité de co-programmations avec des jeunes. Elle-même en a été complètement transformée dans sa manière d'apprécier les spectacles. »

M. Jourdain : pratiquer les droits culturels sans le savoir. De fait, les témoignages d'actions permettant l'exercice des droits culturels précèdent leur formalisation. A Angoulême, « nous avons de nombreux dispositifs magnifiques dont l'un s'appelle "Bulle de culture", où tous les élèves vont avoir trois rendez-vous, avec une fréquentation d'une œuvre, d'un artiste ainsi qu'un atelier. Donc c'est bien l'idée de faire avec et non seulement faire pour. Quand on dit "la culture pour toutes et tous", on n'est pas loin des droits culturels » (Gérard Lefèvre).

Depuis la salle, Chantal Carrier, maire-adjointe de La Trinité, affine la formule : « On dit toujours la culture pour tous ou pour chacun. Il est important d'ajouter la culture de tous. » Un ajout qu'illustrent deux témoignages. La vice-présidente

Droits culturels : huit ans après leur inscription dans la loi, quel bilan, quelles perspectives ?

en charge de la culture de la Région Centre-Val de Loire, Delphine Benassy, en donne un exemple : « L'année dernière, nous avons créé le dispositif "Culture à partager". Il s'agit de soutenir des projets menés en partenariat entre des acteurs culturels, des artistes et des acteurs extérieurs au champ culturel, pour construire au fil de l'eau, sur un temps relativement long (deux ans, voire quatre), un projet qui s'installe sur le territoire et le transforme. » La maire-adjointe à la culture de La Rochelle, Catherine Benguigui, apporte un autre exemple. Dans sa ville, « la nouvelle directrice du CCN, la chorégraphe Olivia Grandville, a créé une "unité mobile" danse – comme il y en a de médecine –, en fabricant une grande bulle où peuvent tenir 200 personnes, ce qui, d'une part, attire un public curieux mais pas forcément connaisseur et, d'autre part, fait évoluer la participation via un processus de création avec les gens et pas seulement avec des artistes, via des petites formes. »

Au Lamentin, les droits culturels relèvent d'une tradition. « Ce sont des choses que nous avons l'habitude de faire. Simple-ment on nous fixe un cadre légal. Nous avons les structures, un grand centre culturel, des centres périphériques et des foyers ruraux portés par le secteur associatif où les administrés peuvent librement pratiquer les arts. » Donc une question de méthode. « Je suis convaincu que nous le faisons, mais nous n'avons pas de tableau de bord pour pointer ce qui est fait ou ne l'est pas. »

Extension du périmètre : les langues régionales. Gérard Lefèvre expose un principe : « Il ne faut pas confondre art et culture. La démarche artistique est par nature verticale, qualitative ; au contraire l'activité des passeurs de culture est horizontale – et peut-être est-ce là qu'on retrouve les droits culturels. »

Un principe que corrobore l'histoire des droits culturels en France – « les premiers à s'en être emparés ont été les acteurs des langues et cultures régionales », rappelle Charline Claveau – et qu'illustre Christophe Dupin en distinguant l'art "savant" et la culture "populaire" : « Prenons l'Opéra. Nous avons lancé une chorale populaire. Cent habitants se sont inscrits la première année, plus de deux cents la deuxième, ainsi qu'une maîtrise populaire en passant par les directeurs d'écoles : 30 enfants de 8 à 11 ans viennent tous les mercredis après-midi répéter pendant deux heures, avec des cours de danse et de chant, puis participent au spectacle avec la chorale populaire. »

Gérard Lefèvre considère que cette clarification proche de celle entre professionnels et amateurs donne toute sa richesse à condition qu'elle induise « une fluidité entre une culture dite populaire et une culture dite savante. L'intérêt réside là aussi. Toute ma vie mon idéal a été que l'établissement dont j'étais en charge soit à la fois "populaire" et "savant". Essayer de toujours tenir les deux bouts de la chaîne. » ■

atelier

Comment se saisir des atouts des langues régionales et minoritaires ?

Intervenants :

Victor Vogt,
président de l'Office de
tourisme pour la langue et
les cultures d'Alsace et
de Moselle

Agnès Freschel,
maire-adjointe aux
cultures et aux
mémoires des 1^{er} et
7^e arrondissements
de Marseille

Animateur :

Fabien Le Guernevé,
1^{er} maire-adjoint
à la culture et au
patrimoine de
Vannes



Bretagne, Alsace, Région Sud, Corse, Pays Basque, Outre-mer, Occitanie..., la France est un pays pluriel dont le français est la langue commune mais non la langue unique. Comment mieux se saisir des atouts des langues régionales ainsi que des langues minoritaires ?

Diversité et richesse des situations linguistiques. En prenant pour point de départ la Charte sur les langues du Conseil de l'Europe, la problématique de la distinction entre langues "régionales" et langues "minoritaires" a concentré une grande part des débats. Avec très vite le constat qu'elle ne correspondait que très schématiquement à la réalité linguistique de la France. Ici, la langue régionale est minoritaire ; là, la langue minoritaire est majoritaire à l'échelle de la région... Florilège.

Le breton, une langue parlée par seulement 5,5% des Bretons mais porteuse d'un héritage dense. Fabien Le Guernevé explique que la prégnance d'une langue ne se juge pas qu'à l'aune de son nombre de locuteurs. « Nous sommes les héritiers d'une langue qui a évolué avec son histoire au cours des siècles. Ce que nous appelons "la matière de Bretagne" désigne ce patrimoine conté, chanté, dansé. Si le breton n'est plus véritablement parlé au quotidien, un héritage culturel fort persiste. » D'où cette formulation du projet politique : « Comment permet-on de vivre aujourd'hui pas uniquement dans la restitution de ce qui existe déjà mais en se nourrissant de cet héritage pour le transposer dans la création contemporaine ? »

Un projet déjà très structuré : « L'office public de la langue bretonne porte une charte – Ya d'ar brezhoneg/"Oui au breton" – qui s'adresse aux collectivités. Elle liste, selon quatre niveaux, des actions à mettre en place, ce qui nous pousse à utiliser le breton au quotidien pour le faire vivre. Cela participe de l'exposition de la langue au public. »

L'alsacien, une langue fortement implantée mais peu institutionnalisée. « La particularité en Alsace, c'est que la langue régionale a une très forte vivacité – 46%

de la population maîtrise encore l'alsacien. L'Office de tourisme pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle, que je préside, est d'abord né dans un cadre associatif, avec des moyens limités, surtout axés sur la représentation linguistique, c'est-à-dire pour faire reculer les préjugés et développer l'attrait de la langue. En revanche, nous n'avons pas encore le même niveau d'intervention que peuvent avoir les Offices pour les langues bretonne ou basque, avec un cadre, des objectifs chiffrés et des objectifs qualitatifs ainsi que le développement de concepts d'intervention... Si on a dépassé le stade d'une perception négative de la langue régionale – les plus jeunes générations sont plutôt "fans" –, l'absence de reconnaissance juridique de la langue alsacienne constitue un réel frein. Il y a donc un enjeu législatif. »

Le provençal, langue éteinte mais folklorisée. Agnès Freschel souligne le paradoxe du provençal : « On n'est plus dans un pays où l'on parle le provençal. Pour autant, le provençal existe comme langue française alors même que la France définit les langues régionales par le fait qu'elles sont parlées. » Et pré-



cise que c'est l'obsolescence même du provençal qui en provoque l'instrumentalisation identitariste. « La langue provençale est un enjeu politique bizarre. C'est comme si on voulait retrouver une identité perdue au travers d'une langue qui a été littéraire mais peu parlée, et en opposition à ce qui est reconnu comme une langue régionale, l'occitan. La situation est un peu analogue pour les langues minoritaires. Le provençal pourrait être reconnu comme une langue minoritaire, tout en sachant que la France ne reconnaît pas les minorités. »

L'anglais de Saint-Martin, une langue du quotidien non reconnue. Dans les Antilles françaises, à Saint-Martin, la langue majoritaire est un anglais un peu particulier. Une professeure de français explique que « l'anglais de Saint-Martin – qui n'a été reconnu par la France que depuis l'année dernière –, est pratiqué par tout le monde. Un anglais très spécifique, où il y a un peu d'irlandais. On ne se pose pas la question de savoir s'il faut défendre cette langue puisque toute le monde la parle. C'est donc une situation très différente de celle que peuvent vivre les Bretons, les Basques, etc., mais il a quand même

Comment se saisir des atouts des langues régionales et minoritaires ?

fallu se battre pour que cette langue soit reconnue. Il faut souligner que, pour la vie quotidienne, dans la rue, personne ne parle le français alors que les Saint-Martinois disposent d'un passeport français. En réalité, nous n'avons pas le même combat. »

Le créole de la Réunion, une langue moins utile, car socialement dédaignée, mais militante. Deux conseillères régionales de La Réunion évoquent la problématique du créole, en recul par rapport au français. « Il y a quelques années tout le monde parlait créole. Mais pour s'insérer, pour réussir, voire gagner de l'argent et sortir de la précarité il fallait parler français. Donc une approche utilitariste de la langue même si le créole est quand même resté en usage dans certaines familles. Face à cette situation, des associations se sont mises à défendre la langue créole. »

Ce recul du créole a généré un double mouvement de militantisme et d'institutionnalisation. « Nous devenons un département français en 1946. A cette époque, la langue créole était parlée par plus de 90% de la population. Aujourd'hui elle est entrée à l'école (avec une licence, un master, un CAPES en créole...). Nous avons ainsi un autre rapport avec le créole que celui d'une langue de la vie quotidienne. Il est devenu porteur d'une identité culturelle et de revendications par rapport à ce que nous sommes, car la langue maternelle est le premier des droits culturels. »

Savoie, plurilinguisme transfrontalier ou régionalisme international. Un élu de Haute-Savoie souligne qu'il doit « gérer des politiques culturelles dans un territoire transfrontalier où il y a des centaines de communautés différentes. Comment mettre en valeur les langues issues de l'immigration et bâtir une politique culturelle prenant en compte les spécificités et les valeurs de tous afin que chacun soit reconnu ? »

En écho, un élu d'Ollioules tire une autre conclusion de l'effacement du provençal. « Ici, la frange littorale est une zone de passage. N'y a-t-il pas quelque chose à envisager dans ce sens d'un régionalisme pour ainsi dire international ? »

Montreuil, Marseille, le foisonnement linguistique des ville-mondes. Agnès Freschel regrette que, par exemple, le shimaoré des Comores, très pratiqué à Marseille, ne soit pas reconnu comme une langue régionale. « Il y a aussi les langues issues de l'immigration et parlées par les diasporas très importantes. Or elles ne sont pas pensées et réfléchies dans le cadre de la défense des langues minoritaires. C'est aussi une question d'identité, d'où ici l'importance des enjeux autour de la langue. »

Hébergeant des communautés de plus de 90 nationalités, Montreuil est une ville-monde où beaucoup de langues sont parlées. La maire-adjointe à la culture, Alexie Lorca, déplore la non-reconnaissance du bilinguisme français/

bambara, arabe ou berbère. « La capacité qu'ont ces enfants de parler deux langues aussi éloignées – signe de capacités d'apprentissage phénoménales – est mal reconnue par rapport à celle de parler français et anglais. De surcroît, ce bilinguisme est porté par des enfants déjà lourdement stigmatisés. »

Réparer le déni des langues régionales. Philippe Laurent, maire de Sceaux, porte le projet d'accueillir un colloque sur les langues régionales en 2025. « Tout en restant fondamentalement républicain, je pense que, puisque nous sommes dans des temps mémoriels où l'on reconnaît des erreurs qui ont pu être

commises, il faut que d'une certaine manière la République reconnaisse cet héritage culturel que sont les langues de France. » Dans cette perspective, « ce serait tout à fait intéressant que la FNCC coorganise cet événement avec nous ».

Une invitation reprise par Fabien Le Guernevé : « La question des langues régionales ne peut pas être abordée par un Etat jacobin. Ce débat marque l'urgence de notre besoin d'échanger. Sur cette coordination des politiques linguistiques qui n'existe pas, la FNCC pourrait être un relai. On n'a pas fini de se voir et de parler des langues régionales et minoritaires. » ■

ADOSSER LA DÉFENSE DES LANGUES AUX DROITS HUMAINS

Victor Vogt rappelle que la Charte du Conseil de l'Europe a été conçue à partir du redécoupage de l'Europe à la suite des guerres des 19^e et 20^e siècles, ce qui explique la distinction problématique entre langues régionales et minoritaires.

Il y a eu trois façons de traiter les minorités : le référendum, l'expulsion et, pour la troisième, concéder aux minorités, là

où elles se trouvaient, l'accès à leurs droits linguistiques. Une partie du texte de la Charte – un texte très intergouvernemental – est dès lors venu fusionner avec la question des langues régionales, laquelle relève plutôt d'un enjeu propre aux vieux Etats-nations, avec deux conceptions, l'une liée à la langue, l'autre à la citoyenneté.

Ce choix du Conseil de l'Europe met en tension deux notions concurrentes alors qu'aujourd'hui, on devrait plutôt

s'adosser sur une logique de droits humains, comme dans la Charte des droits de l'enfant de l'Unesco où l'on rattache la question de la langue à l'enfant.

Cela permettrait de régler toutes les questions d'origines, sachant qu'il faut préserver les langues pratiquées sur telle ou telle aire géographique quelles qu'elles soient. Ce serait un réel progrès législatif d'aborder la question des groupes minoritaires en la rattachant à la dignité individuelle.



atelier

Egalité femme/homme : quels exemples pour aller plus loin ?

Intervenants :

Rozenne Bartra,
référente égalité de la
direction des affaires
culturelles de Paris

Benoît Careil, maire-adjoint
à la culture de Rennes

Thierry Teboul,
délégué général de l'Afdas

Animatrice :

May Bouhada,
maire-adjointe
à la culture de
Fontenay-sous-
Bois



Depuis longtemps les collectivités se sont saisies de la question de l'égalité femme/homme. Mais si l'ambition d'égalité fait consensus, sa mise en oeuvre reste parfois lacunaire. Comment progresser sur cette voie dans le domaine culturel ? De quelles initiatives s'inspirer ?

En ouverture de l'atelier, May Bouhada pose la question de l'écho dans les Villes des cas emblématiques de violences sexuelles ou sexistes. Ont-ils été un élément d'impulsion déterminant pour les collectivités ? Ou est-ce la mobilisation de la jeunesse qui a accéléré la prise en compte des enjeux de l'égalité femme/homme ?

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VHSS)

« Oui. La jeunesse ne lâche rien, explique Benoît Careil. Il ne se passe pas trois mois sans avoir un mail d'étudiants en école d'art ou d'élèves du conservatoire témoignant de faits de harcèlement, de pratiques pédagogiques agressives qu'ils vivent très mal. Cela peut aussi émaner de jeunes femmes techniciennes qui ne supportent plus les blagues sexistes de leurs collègues masculins. Systématiquement aujourd'hui, les directions convoquent ceux qui tiennent de tels propos. Ces plaintes sont très utiles parce qu'elles révèlent des comportements et des pratiques qui ne sont plus tolérables aujourd'hui. Ces témoignages permettent de mettre en débat des sujets passés sous silence avant ; on parle d'humanité, de dignité, de différences, d'égalité, de relation entre des personnes, de conditions de travail. On est obligé de réagir à chaud. Et on progresse très vite, notamment avec la mise en place de protocoles de signalement et de traitement des plaintes. Les formations sur les VHSS, qui sont obligatoires pour les 500 agents des services culturels, ont été une révélation pour beaucoup. »



La Ville de Paris aussi s'est pleinement saisie de la question. Rozenne Bartra : « Nous avons mis en place un grand plan de lutte contre les VHSS en commençant par des formations, suivies d'une phase d'observation. Mais il ne s'agit pas seulement d'entendre et de savoir. Il a fallu traiter les problèmes : comment suivre le bon processus juridique et pénal s'il y a dépôt de plainte, quelles enquêtes administratives mettre en place, quelles mesures d'éloignement appliquer... Un guide très précis de signalement et de traitement des situations a été rédigé, avec une adresse unique et une cellule dédiée.

Nous avons également élaboré – je crois que c'est là une initiative assez pionnière – un guide de prévention des VHSS dans l'enseignement artistique spécialisé. Tous les sujets sur le rapport à l'élève en danse, théâtre ou musique sont abordés, car les enseignants peuvent être amenés à des contacts physiques pour, par exemple, indiquer à des élèves comment se positionner, ce qui peut parfois être mal vécu. Il faut donc s'assurer d'un climat de confiance et d'un cadre de bonnes pratiques péda-

gogiques. Donc un travail au long cours, avec la volonté d'afficher clairement la prise en compte de la lutte contre les VHSS par la Ville, non seulement dans les établissements en régie directe mais aussi dans ceux qu'on subventionne. »

L'action de l'Afdas, qui accompagne les carrières artistiques et culturelles, est également de nature politique. Thierry Tébol : « Nous gérons des fonds de formation professionnelle avec trois missions : l'observation de l'emploi, l'ingénierie de parcours et le financement de la formation. Il faut tout d'abord préciser que la question de l'égalité f/h et des violences s'exerce dans de très nombreux secteurs. Mais ce qui rend le monde de la culture plus exposé tient aux conditions de travail de ses métiers : le nomadisme professionnel ou, plus largement, ce que j'appelle la festivalisation du spectacle vivant. Dans ces pratiques éphémères, par exemple sur un tournage ou lors d'une tournée, la frontière entre le temps de travail et le temps privé est incertaine. Il y a une vraie difficulté à fabriquer une doctrine de management du travail dans le domaine culturel.

BADGE D'HONORABILITÉ DANS LE CINÉMA

Le délégué général de l'Afdas Thierry Téboul présente une "révolution". Avec le Centre national du cinéma et de l'image animée et le collectif 50/50 – association pour l'égalité femme/homme dans le cinéma –, « nous avons travaillé à l'élaboration d'un référentiel sur les "coordinateurs d'intimité" – ce qui n'existe nulle part ailleurs.

On a parlé des professeurs qui touchent leurs élèves. Mais ces atteintes à l'intimité peuvent aller beaucoup plus loin... Jusqu'à présent, les producteurs, c'est-à-dire les donneurs d'ordre, étaient obligés de suivre une formation contre les VHSS. Mais ils sont rarement eux-mêmes sur les lieux de production. Nous allons annoncer une mesure assez disruptive : désormais, pour bénéficier d'une aide du CNC, il faudra avoir fait une formation sur le lieu même des tournages ; à la suite de laquelle l'Afdas devra attester que cette formation a bien eu lieu et délivrera un badge avec l'ambition de signifier ce qu'est une pratique de travail "honorable" dans ce secteur. Un principe qu'on peut étendre aux éducateurs sportifs et aux intermittents du spectacle vivant.

C'est passionnant d'aborder ainsi ces sujets, non seulement sous l'angle pathologique mais aussi d'un point de vue thérapeutique. Et j'aimerais également y travailler avec le CNFPT pour la fonction territoriale. On a besoin d'une convergence.»

La solution n'est pas seulement dans le traitement de la violence en elle-même mais dans ce en quoi elle se trouve encapsulée : un système de relations de travail qui souffre d'une absence de cadre, notamment dans ces temps interstitiels où peuvent se glisser des violences ; ce sont les pires parce qu'ils ne sont pas sanctionnés par le Code du travail. »

Égaconditionnalité ou budget sensible au genre

« Si nous travaillons actuellement sur des critères pour la mise en place de l'égaconditionnalité des subventions, l'accent est surtout mis sur le comptage, pour prendre conscience de la réalité des inégalités. H/F Bretagne réalise tous les deux ans un comptage de la place des femmes dans le spectacle vivant et dans les arts visuels, sur les plateaux, dans les équipes techniques, de communication, dans la direction... », note Benoît Careil. « J'ai demandé également un comptage dans toute délibération accordant des subventions : combien de projets soutenus portés par des femmes, des hommes, des équipes mixtes ? En deux ans, nous avons atteint l'égalité parfaite pour l'octroi de subventions. Cela étant, pour les 70 lieux ou festivals conventionnés, 14% du total des subventions va encore à des structures dirigées par



Egalité femme/homme : quels exemples pour aller plus loin ?

des femmes et 66% à des structures dirigés par des hommes. La réalité est là : les grands équipements dotés de budgets importants sont très majoritairement dirigés par des hommes. Il y a encore du travail... »

May Bouhada note que ce déséquilibre est, pour ainsi dire, intériorisé par les femmes. « Ce sont à 60% des femmes qui sortent des écoles d'art et, dix ans plus tard, elles disparaissent... Pourquoi ? Longtemps les femmes s'auto-accusaient de leur difficulté à accéder aux plateaux. Il y a une sorte d'auto-sabotage de la part des artistes femmes. Les élu.es doivent savoir que les artistes qui sont en face d'eux ont pu connaître des moments difficiles, notamment des femmes qui n'ont pas tout à fait eu le même accès aux deniers publics. »

Rozenne Bartra : « A Paris, nous parlons de "budgétisation sensible au genre". Il y a différentes échelles et différentes façons de la mettre en place. Comment identifier les moyens dépensés permettant de faire levier pour lutter contre les inégalités ? On a besoin d'un outil pour distinguer les dépenses genrées – la promotion de l'égalité f/h : lutte VHSS, soutien aux compositrices, action en bibliothèque contre les stéréotypes sexistes, etc. –, celles qui sont neutres (par exemple les dépenses liées aux fluides) et celles qui sont "genrables", notamment toutes les subventions. Mais comment, dans un soutien de 8,5M€ apporté à un grand établissement cultu-

rel, décortiquer ce qui va vraiment bénéficier à des femmes ? Nous avons mis en place une grille d'indicateurs assez précise, avec des éléments genrés dans la programmation, dans la visibilité qu'elle donne aux femmes, dans les moyens de production et de diffusion, la composition de l'équipe et la masse salariale... Pour le moment nous n'en sommes qu'à l'observation et pas encore à moduler les aides en fonction de ces observations – mais c'est évidemment l'objectif. »

Morale ou justice ?

A quel moment ne programme-t-on pas quelqu'un parce qu'il serait peut-être auteur de VHSS ? Il y a la justice et la morale ; quand cette dernière devient la plus forte, c'est dangereux... Une réflexion d'une participante à l'atelier qui conduit May Bouhada à conclure sur l'ambition même de ce temps de réflexion partagée. « Nous ne travaillons pas pour l'immédiat mais pour mettre en place les conditions d'une égalité entre les femmes et les hommes et mieux lutter contre les VHSS. » Thierry Téboul précise sa vision : « Le problème de la culture, c'est qu'elle a du mal à considérer ce qu'elle fait comme un travail et donc ne s'encombre pas du cadre des relations de travail. Une façon d'échapper au dilemme justice versus morale est de replacer le problème sur le terrain de la relation de travail, dans une logique préventive. Qu'est-ce qu'une relation de travail "normale" dans les métiers des arts et de la culture ? » ■

atelier

Comment articuler autrement enseignements artistiques et pratiques en amateur ?

Intervenants :

Mathieu Gauffre, directeur du Conservatoire de Nantes

Sonia Leplat, directrice de la Maison des pratiques amateurs de Paris

Fabrine Loret, directrice du Conservatoire de Redon Agglomération

Marthe Nagels, maire-adjointe à la culture du 20^e arrondissement de Paris

Animateur :

Jean-Yves Fouqueray, conseiller municipal à Séné



Plus de 23 millions de Françaises et de Français s'adonnent à une pratique en amateur. Quels outils pour adapter les établissements d'enseignement artistique à ces pratiques ? Comment construire un continuum entre les pratiques en amateur et l'enseignement spécialisé ?

Jean-Yves Fouqueray introduit l'atelier. « L'idée est venue d'une interrogation sur la place de nos établissements d'enseignement artistique, qu'ils soient municipaux, communautaires ou associatifs, sur leur territoire et sur leur adéquation avec la réalité des pratiques. Des questionnements à mettre en lien avec leur coût pour les collectivités au regard du modeste nombre d'élèves qui les fréquentent.

Tout d'abord, quelques éléments donnés par les "Chiffres Clés 2023" du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture :

- 23 millions de personnes ont une pratique artistique en amateur, une proportion de grande ampleur mais en baisse : en 2008, 50% des plus de 15 ans avaient une activité en amateur pour seulement 39% en 2019 ;
- pour la pratique en amateur spécifiquement musicale (la deuxième après la photographie), 20% des Françaises et des Français s'y adonnaient en 1988 ; ils n'étaient plus que 11% en 2018. Là encore une baisse.

Ces chiffres posent la question de la réelle adaptation de nos établissements aux territoires et du lien que peut établir l'enseignement artistique avec les pratiques en amateur. Quels outils les conservatoires peuvent-ils utiliser pour organiser un continuum ? A quel moment un élève est amateur ? A quel moment il ne l'est plus ? Devient-on un amateur quand on sort de l'un de nos établissements ou l'est-on dès qu'on y entre ? »



Qu'attendent les amateurs ? L'expérience de la Maison des pratiques artistiques amateurs de Paris permet à Sonia Leplat à la fois d'expliquer les attentes des amateurs et de proposer quelques éléments de définition de leur condition particulière. « La MP2A est née d'une volonté politique forte avec pour enjeu de départ l'accessibilité de salles de répétition pour des milliers d'amateurs. C'est la première attente des amateurs. La seconde, c'est une reconnaissance : avoir un endroit où l'on se sent légitime de dire "je pratique, je fais du théâtre, je fais de la danse, je joue d'un instrument, j'ai créé ma compagnie, j'anime une batucada", etc. Cette légitimité est fondamentale.

L'expérience acquise permet aussi d'aborder la question centrale : qu'est-ce qu'un amateur ? Pas forcément un élève ou une personne participant individuellement à des ateliers, des cours ou des spectacles participatifs. Dans la notion d'amateur, il y a celle du collectif, de l'autonomie et du choix : on se coopte et on se donne les moyens et le temps pour la pratique. S'occuper des pratiques en amateur, c'est la première marche pour opérer sur les droits culturels, c'est-à-

dire la libre participation des personnes à la vie culturelle de leur territoire. »

Partir des pratiques existantes. A son tour, Fabrine Loret décrit les manières multiples par lesquelles son établissement prend en compte les pratiques en amateur. « Nous sommes un établissement classé, avec 615 élèves dont 28% d'adultes, débutants ou confirmés ; aucune priorité, excepté pour les tarifs, n'est donnée aux enfants. A quoi il faut ajouter, hors les murs, que 3 400 scolaires bénéficient d'intervention du conservatoire réalisée par six dumistes dans les écoles.

De manière générale, nous essayons de fonctionner en complémentarité avec le très dense réseau associatif du territoire. Ainsi, puisqu'une importante association se consacre déjà à la musique classique, nous avons fondé un chœur d'adultes dédié aux musiques du monde.

La spécificité de l'ouverture aux amateurs tient à la capacité de reconnaître et de partir de ce qui existe (cf. encadré page suivante), d'où la mise en place de nombreuses conventions, dont une avec le Groupement culturel breton.

Comment articuler autrement enseignements artistiques et pratiques en amateur ?

Cette grosse association, qui reçoit 100 000€ par an de Redon Agglomération, vient donner des cours dans le conservatoire et l'année prochaine, nous produirons avec elle une plaquette commune destinée à tous les enfants de 4 à 8 ans afin de donner de la cohérence à l'ensemble de l'offre de pratique artistique sur le territoire. Nous travaillons aussi avec un bagad breton, une fanfare... »

ET L'AUTODIDACTE ?

Dans son introduction, Jean-Yves Fouqueray relève que, parmi les données présentées par l'étude Chiffres Clés 2023 réalisée par le DEPS, l'une interroge frontalement l'adéquation de l'offre des conservatoires à la réalité des pratiques de la musique : « Il y a pratiquement autant de musiciens en amateur qui sortent des conservatoires ou écoles de musique, tous statuts confondus, que d'autodidactes. Ce qui suscite la réflexion : comment nos établissements s'approprient-ils les nouveaux outils et modes d'apprentissage ? Les conservatoires sont-ils en mesure de prendre en compte cette réalité de l'autodidactisme ? »

100% des élèves des conservatoires sont des amateurs. Pour Matthieu Gauffre, « l'enseignement artistique et les pratiques en amateur ne s'opposent pas. C'est en complémentarité. La finalité de l'enseignement artistique consiste à apprendre à être autonome, indépendamment du niveau. Au conservatoire de Nantes comme dans tous les conservatoires de France, 100% des élèves en musique, danse ou théâtre sont des praticiens amateurs. Seul un très faible pourcentage poursuivra pour devenir professionnel. »

Témoignage de la directrice du conservatoire de Redon Agglomération : « Notre dispositif pour les musiques actuelles a commencé par l'accompagnement de groupes déjà constitués pour seulement ensuite proposer des cours. Par ailleurs, nous avons créé pour ces musiciens qui se forment en dehors des établissements des "points conseil" ou "points experts" – on n'arrive pas à trouver un nom – afin que toutes celles et ceux qui ont une pratique sur notre territoire, que ce soit ou non au conservatoire, puissent venir ponctuellement demander conseil aux enseignants. C'est inscrit dans le projet d'établissement. »

Sur le lien avec les pratiques en amateurs : « Le territoire de Nantes est très riche à la fois d'offres et d'initiatives. Quelle est la place d'un établissement d'enseignement artistique dans un écosystème si plein de vitalité ? Nous avons posé pour principe que le conservatoire porte une mission de "pépinière" pour les pratiques en amateur. Nous essayons de jouer un rôle de connecteurs et de pôle ressource. Dans le cadre de cette

ambition, nous avons mis en place il y a deux ans le forum "Adopte un musicien" où les musiciens amateurs peuvent se rencontrer. Deuxième étape, on a ouvert deux ou trois créneaux dans la semaine pour que les groupes amateurs qui travaillent en autonomie puissent venir répéter avec – troisième axe –, la possibilité d'être accompagné trois ou quatre fois dans l'année par des enseignants pour aboutir à un concert. Voilà un exemple de ce rôle de pépinière, de connecteur et de pôle ressource. »

Evoquant la Folle Journée de Nantes, le maire-adjoint à la culture de Nantes, Aymeric Seassau, confirme la conception de son directeur du conservatoire : « Il ne faut en effet pas opposer les pratiques en amateur et l'offre artistique en général ; même si les uns en vivent et les autres pratiquent, c'est une même et grande aventure. Donc ne rien opposer. On essaie toujours d'avoir ce dialogue, de promouvoir des coopérations où amateurs et professionnels se nourrissent mutuellement, de travailler à la complémentarité entre nos équipements et de mieux identifier et communiquer notre offre. »

La prise en compte des amateurs : un projet politique. « Il arrive qu'on entende dire que la culture n'est pas politique... » Or, prévient Marthe Nagels, « quand on désidéologise un sujet, c'est forcément le premier qui passe à la trappe. Là, j'ai vraiment peur pour les pratiques artistiques en amateur car cette déconsidération

finit par faire des dégâts. Et pourtant ces pratiques résistent. Pendant la crise Covid, les pratiques professionnelles se sont arrêtées. Il ne restait que celles en amateur : les gens ont retrouvé du temps, ressorti les instruments de musique du placard, commencé de la poterie à la maison... »

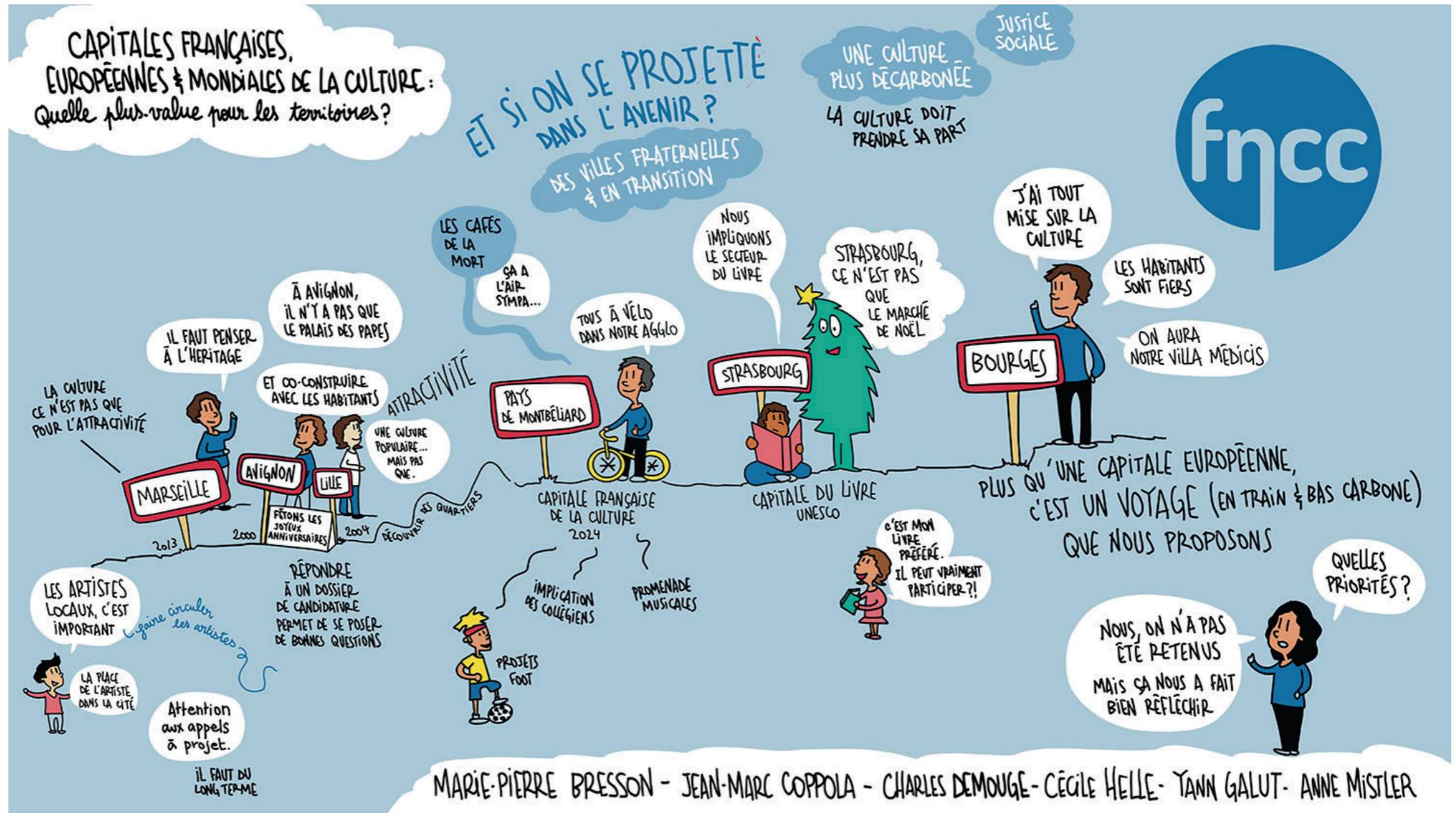
Pourquoi une telle résilience ? « La réponse est simple : parce que c'est essentiel. Les sociologues parlent de la fonction "expressive" des pratiques artistiques, ce qui signifie qu'elles sont utiles pour se construire psychologiquement et socialement. Et si les pratiques en amateur résistent si bien c'est parce qu'elles se passent dans des lieux où l'on accueille une grande diversité de population, que ce soit par l'âge, par la catégorie socioprofessionnelle ou par les esthétiques. Nous avons donc ici un rôle de politique territoriale important à défendre : reconnaître que ce n'est pas seulement par plaisir que les gens s'adonnent en amateur à des pratiques artistiques constitue en soi un véritable projet de société – à la fois d'apaisement social et de valorisation des territoires... –, un projet riche de très nombreuses dimensions, malheureusement encore peu investi par des travaux de recherche. »

En conclusion cette adresse : « Merci pour cet atelier. Je crois qu'il est important de mettre les pratiques en amateur au cœur des politiques publiques culturelles mais aussi générales ». ■



plénière

Capitales françaises, européennes et mondiales de la culture : quelle plus-value pour les territoires ?



MARIE-PIERRE BRESSON - JEAN-MARC COPPOLA - CHARLES DEMOUGE - CÉCILE HELLE - YANN GALUT - ANNE MISTLER

A la tribune :
 Marie-Pierre Bresson,
 maire-adjointe à la
 culture, à la coopération
 décentralisée et au
 tourisme de Lille
 Jean-Marc Coppola,
 maire-adjoint en charge
 de la culture pour
 toutes et tous, de la
 création, du patrimoine
 et du cinéma de
 Marseille
 Charles Demouge,
 président du Pays
 de Montbéliard
 Agglomération
 Cécile Helle,
 maire d'Avignon
 Yann Galut,
 maire de Bourges
 Anne Mistler,
 maire-adjointe aux
 arts et aux cultures de
 Strasbourg
 Animatrice :
 Nora Hamadi

En 2024, le Pays de Montbéliard Agglomération est capitale française de la culture et Strasbourg capitale mondiale du livre Unesco, en 2028 Bourges sera capitale européenne de la culture... Marseille l'était en 2013, Lille en 2004, Avignon en 2000... Quelles dynamiques territoriales ont émergé des processus de candidatures ? Quel apport pour les villes lauréates ?



Marseille, 2013. Jean-Marc Coppola, qui n'était pas aux responsabilités en 2013, tire rétrospectivement un bilan mitigé de cette année Marseille/Capitale européenne de la culture. « Le label a mis un coup de projecteur sur la ville et a attisé la curiosité. Quand on peut bénéficier de 11 millions de visiteurs durant une année, forcément un certain nombre de personnes se sont forgées une opinion assez éloignée,

renouvelée, des idées reçues qui pouvaient exister sur Marseille. La ville est devenue plus attirante, plus attractive. De ce côté, c'est indéniablement positif. Cela a notamment permis de montrer la grande diversité culturelle de Marseille, ses "pépites" artistiques et culturelles.

Pour autant, les organisateurs de Marseille/Capitale européenne de la culture ne se sont pas suffisamment appuyés sur cette diversité puisqu'un certain nombre d'acteurs, de structures, de cultures n'ont pas été pris en compte, notamment les cultures urbaines, le rap, le raï, les chants corses..., soit tout ce qui a permis de construire Marseille dans son multiculturalisme.

Ce n'est pas tant le label ou l'année qu'il faut juger mais ce qu'on en fait. Si ce n'est pas préparé avec les habitantes et les habitants, les actrices et les acteurs culturels locaux et surtout s'il n'y a pas une réflexion sur la durabilité, cela peut rester éphémère – même si le Mucem, lui, est toujours là. »

Capitales françaises, européennes et mondiales de la culture : quelle plus-value pour les territoires ?



Avignon, 2000. Cécile Helle, qui non plus n'était pas encore maire, estime également que « c'est la manière dont on s'approprie ces labels quand on est aux responsabilités qui est importante, la façon dont on

leur donne un sens politique et urbain. Comme pour Marseille, il y a eu un héritage de Capitale européenne de la culture pour Avignon, notamment avec le musée d'art contemporain. Dans une ville évidemment connue essentiellement pour son festival de théâtre, c'était important de montrer qu'il y avait aussi d'autres formes de culture présentes à Avignon.

Finalement, l'une des principales critiques faites à l'époque est que cette année exceptionnelle n'avait pas été suffisamment cofabriquée avec les acteurs culturels et avec les habitants et les habitantes d'Avignon. Depuis que je suis devenue maire d'Avignon, en 2014, je me suis inspirée de l'exemple de Lille/Capitale culturelle européenne 2004, où la Ville a décidé de faire des "répliques" régulières de l'événement. D'où ma proposition qu'on fête en 2025 les 25 ans d'Avignon/Capitale européenne de la culture. Nous, c'est un label local. Il n'existe pas de label "Terre de culture 2025". Il faut mobiliser ses propres forces, ses propres financements,

comme Lille, pour imaginer cette année exceptionnelle autour de la culture. Avec la volonté de ramener la culture dans notre projet urbain, car il n'y a pas pour moi de transformation des villes qui n'intègre pas la présence de la culture. Ce sera là le fil rouge de cette année d'exception "Terre de culture 2025". »

Lille, 2004. Pour sa part, Marie-Pierre Bresson venait tout juste de s'installer à Lille en 2004. Avec émerveillement. « J'ai découvert ce truc absolument incroyable : une ville complètement tournée vers cette



ferveur culturelle qui avait été organisée pour cette grande année Lille/Capitale européenne de la culture. Alors, les gens pensaient qu'ils n'avaient pas de culture et ne voyaient pas ce qu'ils pouvaient faire de ce label. La première idée était de remettre en avant la culture populaire, les carnivals, les braderies... C'est très étonnant de constater que tout cela a été fait avec les habitants avec, en plus, la conviction dès le départ que ce label était aussi un outil d'aménagement du territoire qui permettait d'installer un équipement culturel majeur dans chacun des quartiers.

A l'inverse de Strasbourg ou d'Avignon, la ville de Lille n'était pas réputée touristique il y a 20 ans. On constate

aujourd'hui qu'elle fait partie du classement des "city break", ces villes dans lesquelles les gens viennent passer un week-end. Le fait est que le label et ses rééditions successives organisées tous les trois ans autour d'un thème différent, a fait et continue de faire venir du monde. »



Le Pays de Montbéliard Agglomération, 2024. Pour Charles Demouge, l'année du label Pays de Montbéliard/Capitale française de la culture fait exister le territoire à l'extérieur et redonne de la fierté à ses habitants. « C'est quoi, le

pays de Montbéliard ? Nous avons créé un hymne dans le cadre du label, avec un slam dans lequel on entend ces mots : "métallo, boulot, dodo". Quand on parle du pays de Montbéliard, on entend souvent dire que c'est Peugeot, l'automobile là-haut... Mais Peugeot c'était aussi un brassage de cultures car l'entreprise est aller chercher, dans les années 60-70, 40 000 ouvriers en Espagne, au Portugal, dans les pays de l'Est, en Italie, en Suisse et en Afrique du Nord. 40 000 ouvriers avec leur culture.

Pourquoi postuler ? Parce qu'on a sur nos terres de la culture de qualité : l'orchestre Victor Hugo, une scène nationale, une scène de musiques actuelles, un centre régional d'art contemporain...

L'objectif était non seulement de porter cette culture qui existait sur le milieu urbain mais aussi celle de toutes les petites communes. Donc de porter la totalité de la culture, qu'elle soit industrielle, scientifique, patrimoniale au plus près des habitants. L'ambition est de changer l'image de l'agglomération. »

Strasbourg, 2024. Pourquoi la Ville de Strasbourg a-t-elle voulu candidater au label Capitale mondiale du livre Unesco ? « Pour plusieurs raisons, explique Anne Mistler. On pourrait considérer que Strasbourg est une ville qui a tout ou presque ; mais elle a aussi parfois une image un peu figée.



Située dans le bassin Rhénan, Strasbourg entretient un rapport singulier avec le livre, inscrit de façon séculaire. Nous avons voulu mettre en relief la question des droits humains, de la liberté d'expression, de pensée, la question démocratique par le livre. Comme Strasbourg est une ville européenne par la présence des institutions de l'Union européenne, cela nous paraissait important de pouvoir candidater à ce label. Avec l'idée, importante pour nous, d'impliquer l'ensemble de la population : que ce soit une fête du livre, de la lecture, de l'écriture, de la pensée pour toute la population, où qu'elle se trouve dans la ville.

Capitales françaises, européennes et mondiales de la culture : quelle plus-value pour les territoires ?

Nous rejoignons aussi la question des droits culturels. Strasbourg est aujourd'hui sociologiquement très contrastée. Comment fait-on pour que toutes ces populations de la ville et de l'Eurométropole dans sa dimension transfrontalière, à un moment donné, puissent faire connaître leur culture, leur mode de pensée, de lecture et d'écriture ou de transmission orale ? Tout cela a été travaillé plusieurs mois avant le dépôt de la candidature en associant l'ensemble de la population par tous les relais possibles, dont l'Education nationale, ce qui nous a permis de remporter cette labellisation. Avec le sentiment d'une grande fierté, car cela correspond à la manière dont on veut appréhender tous les enjeux de droits humains auxquels on se trouve tout particulièrement confrontés aujourd'hui. »



Bourges, 2028. Yann Galut : « Bourges est une petite ville qu'on a nommée pendant des années "la belle endormie". Comment relancer cette ville. On a le Printemps de Bourges, du patrimoine extraordinaire, la première friche culturelle de France et l'une des sept écoles nationales des Beaux-Arts... Pour relancer ma ville, j'ai tout misé sur la culture. Un territoire comme Bourges se devait de candidater pour pouvoir se relancer. Avec l'idée au départ de lan-

cer une dynamique locale. Nous avons présenté une candidature sobre et écologique. Ce qui a le plus plu dans notre candidature était ce slogan : "Vous ne vivrez pas Bourges 2028 comme vous avez vécu les autres capitales en France et en Europe". Pour beaucoup, en effet, le label signifie un séjour de trois jours dans une ville, avec arrivée et départ en avion. Ce n'est plus possible en 2028. L'un de nos projets principaux est de dire aux Européens : venez à Bourges en 2028 en train. Et dans ces trains, notamment ceux de nuit, il y aura des performances et des offres artistiques et culturelles, avec même des étapes pour visiter un musée, assister à un spectacle avant de remonter dans le train.

Deuxième élément : parmi les Villes candidates, Bourges faisait figure de Petit Poucet... Mais nous avons eu la chance extraordinaire que la Région Centre-Val de Loire passe d'un soutien à une pleine co-organisation. Bien sûr les gens vont passer par Bourges, mais ils vont aussi pouvoir explorer après toute la Région Centre-Val de Loire. C'est tout un territoire qui va porter cette candidature. Nous sommes aussi allés plus loin en passant des partenariats avec des villes en dehors de la région, notamment Avignon et Angoulême, des villes de festivals. On dit : "Vous viendrez à Bourges non pour 15 jours mais pour visiter aussi les châteaux de la Loire, Blois, Amboise, Tours..." Donc une tout autre manière de vivre une expérience culturelle et touristique. » ■

le théâtre

Inauguré dans le nouveau quartier Euro-méditerranée en 2013, le Théâtre Joliette est labellisé "scène conventionnée d'intérêt national - Art et Création". Sa directrice, Nathalie Huerta, s'est donnée pour mission de développer « une programmation en écho à un monde en mutation. Réunir "Théâtre et Humanité", ce n'est pas seulement réagir à l'actualité brûlante du monde, c'est contribuer à faire communauté, c'est entrer au cœur de l'essence d'une société. »

Le Théâtre Joliette est soutenu par la Ville de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Sud et la DRAC Paca.



spectacles

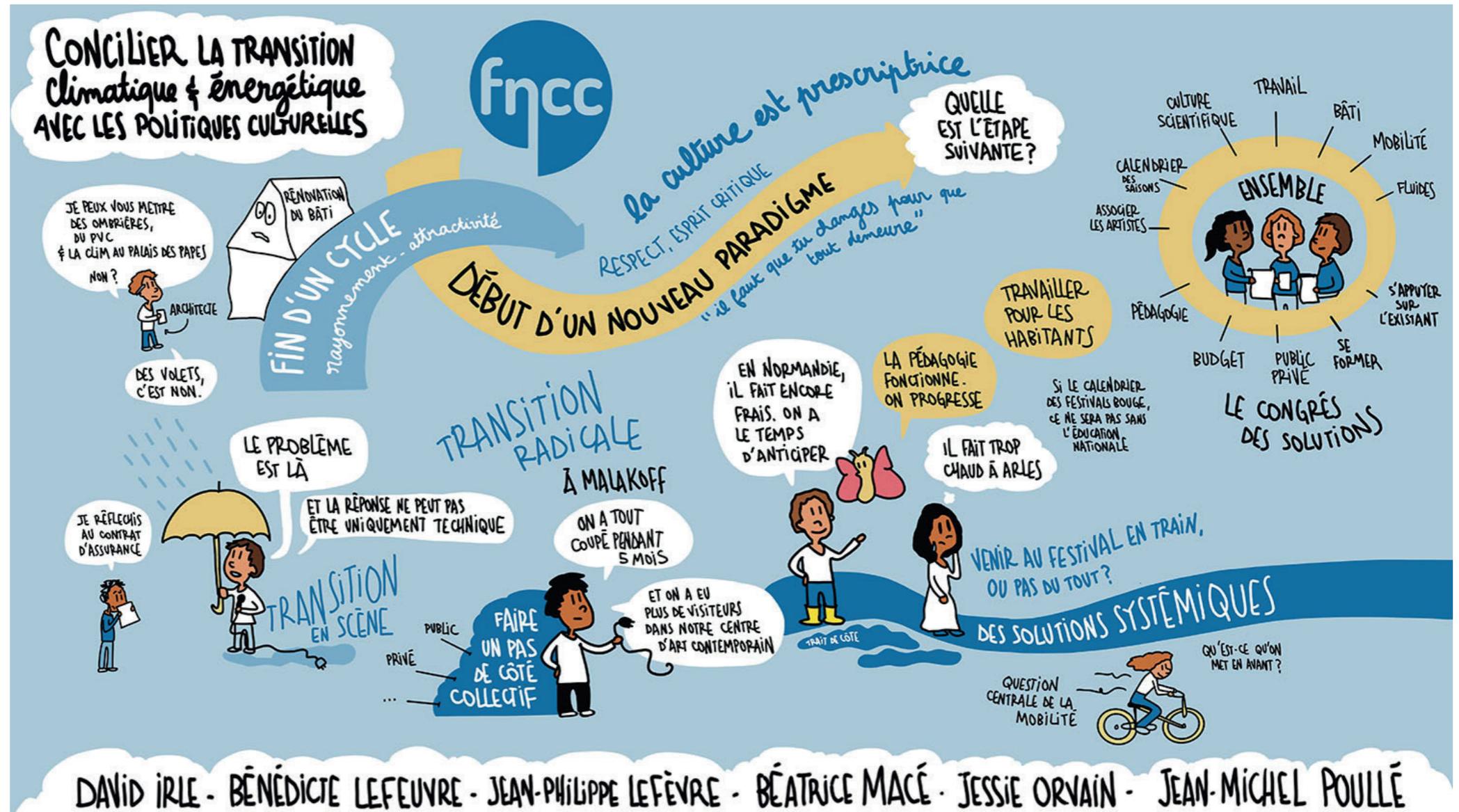
"Playback FM" (ou comment les médias m'ont appris à parler), un spectacle de Valentin Dilas



Performance de breakdance par la compagnie marseillaise "Original Rockerz" à l'Hôtel de Ville de Marseille

table-ronde

Concilier la transition climatique et énergétique avec les politiques culturelles



A la tribune :
David Irlé,
écoconseiller, auteur de
"Décarboner la culture"

Bénédicte Lefeuvre,
directrice des affaires
culturelles de
la région PACA

Jean-Philippe Lefèvre,
vice-président culture
du Grand Dole

Béatrice Macé,
vice-présidente culture,
droits culturels et
éducation artistique
et culturelle de la
Région Bretagne

Jessie Orvain, maire
d'Isigny-le-Buat, vice-
présidente culture
de la communauté
d'agglomération Mont-
Saint-Michel Normandie

Jean-Michel Poullé,
maire-adjoint à la
culture et au sport
de Malakoff

Animatrice :
Nora Hamadi

La culture aussi est appelée à réviser ses modes de production et de diffusion pour contribuer à la préservation du climat et de la biodiversité. Les initiatives sont nombreuses et diverses. Mais comment bifurquer tout en préservant l'art et la culture comme facteurs de créativité et de liens communs ? Les collectivités ont-elles encore les moyens de se mobiliser sur ce sujet ?

La nécessité d'anticiper... En introduction, l'écoconseiller David Irlé décrit l'urgence et l'ampleur du défi posé par la transition écologique. « Il est très clair que nous sommes passés d'un contexte où l'on se disait qu'on aurait des problèmes, par exemple pour tenir des festivals face à des événements climatiques inhabituels, à un contexte où on a de tels problèmes. Même si on n'avait pas vraiment envie de faire la transition écologique, il n'y a désormais plus vraiment le choix, car cela concerne les conditions d'habitabilité même de nos territoires et d'exercice de nos métiers. Voilà la nouveauté. Bon an mal an, on essaie de modifier nos modes d'organisation. Mais si on n'anticipe pas, on ne sera pas préparé aux risques, notamment aux nouvelles problématiques qui s'imposeront. Par exemple, ce ne sera certes pas la fin des événements estivaux mais il faudra prendre en compte le fait qu'ils deviendront plus difficiles à assurer. Voilà un chantier inédit qui s'ouvre. Et il importe donc de construire dès à présent nos propres réponses en tant que secteur patrimonial et culturel plutôt que d'en subir venant d'ailleurs. »

... un changement systémique. Bénédicte Lefeuvre : « Au-delà des réponses techniques, nous sommes partis de la nécessité d'un changement systémique qui touche un grand nombre de nos politiques publiques. Pourquoi refuse-t-on l'installation d'une fontaine dans une ville patrimoniale alors qu'on nous dit par ailleurs qu'on a besoin de fraîcheur ? Pourquoi refuse-t-on la pause de panneaux solaires dans des espaces protégés alors



qu'on a besoin de produire des énergies renouvelables ? Avec les

collectivités territoriales, la DRAC PACA a lancé un grand chantier organisé en trois grands thèmes, avec le parti pris de départ de faire confiance aux acteurs et de ne pas se contenter d'une réponse technique :

- un chantier en interne pour que nos agents soient réellement conscients de l'ampleur des enjeux et puissent anticiper les réponses à y apporter,
- "Transition en scène", avec la Région, via un pacte régional basé sur un diagnostic systémique de toutes les questions auxquelles seront confrontés les acteurs du spectacle vivant, avec un travail dans chacun des départements afin d'identifier les leviers sur lesquels agir en priorité.
- Et le programme, "TransiPat", où l'on aborde en priorité la question des énergies renouvelables et celle de l'isolation des bâtis anciens, notamment en s'appuyant sur le passé : comment étaient traités au cours de l'histoire, au Moyen-Age, au 17^e siècle, les problèmes de chaleur excessive ? Que fera-t-on, par exemple, des Rencontres de la photographie à Arles s'il fait 50° à 15h ? Des ombrières ne suffiront pas...

Un corpus législatif obsolète. Jean-Philippe Lefèvre souligne que la FNCC s'est déjà fortement emparé du sujet du patri-

moine et de la transition écologique. « Je retiens le propos entre le long et le court terme, entre la solution technique et le changement systémique. Aujourd'hui, et sans aucunement remettre en cause le travail des architectes des bâtiments de France, la réglementation et le corpus législatif font que, dans le domaine de l'urbanisme et du patrimoine, les élus se trouvent confrontés au quotidien à des incompréhensions, voire à des refus.

Nous ne sommes plus, en effet, dans un moment de transition mais d'urgence de transformation. L'échange d'expérience me semble capital : aller voir ce qu'il se passe ailleurs, là où depuis très longtemps on affronte des conditions climatiques semblables à celles qui commencent à s'installer chez nous. Dans le Jura, il fait aujourd'hui 40° l'été. Il y a une carte terrifiante, celle, actuelle, des feux de forêts en France par rapport à celle d'il y a 30 ans. En pays méditerranéenne, on utilise depuis très longtemps le blanc et des volets en bois à vantaux... Or dans mon Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV), 30 ans d'interprétation excessive des règles de rénovation patrimoniale a conduit à l'interdiction de mettre des volets – impossibles dans une ville du 16^e siècle ! – alors même que c'est là le meilleur garant thermique... Il faut se mobiliser maintenant.

Concilier la transition climatique et énergétique avec les politiques culturelles

ÉCO-CONDITIONNALITÉ ou RÉGLEMENTATION

Béatrice Macé. « A terme, la Région Bretagne instaurera une forme d'éco-conditionnalité et d'éga-conditionnalité de ses aides en application des quatre principes du développement durable : responsabilité, précaution, solidarité et participation. »

Jean-Philippe Lefèvre. « On devra certes de plus en plus appliquer des critères d'éco-conditionnalité. Mais soyons attentifs à ce que cela ne devienne pas un élément réglementaire et incompréhensible de plus. Nous aurons tout intérêt à ce que ces éco-critères soient débattus, partagés, que cela ne tombe pas d'en-haut. »

David Irlé. « Le secteur culturel comprend à la fois des activités financées par de l'argent public, d'autres par le privé. Attention à ne pas imposer des contraintes écologiques uniquement aux dernières. On a besoin d'une politique globale. Une entrée par la seule subvention sera insuffisante ; il faut aussi de la réglementation. »

Bénédicte Lefevre. « Je ne crois pas trop à la réglementation. En Région PACA nous avons élaboré une liste de conditions dans laquelle les acteurs vont s'engager de leur propre volonté. On l'a bien réussi pour l'égalité femme/homme ; pourquoi pas pour la question de la transition écologique ? La transition doit devenir désirable. »

Montée en compétence. En Bretagne, explique Béatrice Macé, « la Région a travaillé avec la DRAC pour élaborer une convention de transition globale autour des trois piliers du développement durable. Son propos est d'accompagner la montée en compétence des acteurs culturels afin qu'ils puissent être autonomes dans leurs manières de penser et d'agir. Principe : conscientiser, sensibiliser, informer et former. Et aussi envisager le long terme pour ne pas déstabiliser les acteurs culturels. Nous nous sommes appuyés sur le collectif des festivals engagés dans le développement durable et solidaire en Bretagne, créé en 2005. C'est l'opérateur du travail avec toutes les têtes de réseau de tous les domaines artistiques pour réaliser un état des lieux et des diagnostics sur les spécificités de chaque filière. Pour la musique, on a travaillé avec le Centre national de la musique dans le cadre du contrat de filière en dégageant pour 2023 plus de 50 000€ pour que le collectif puisse recruter. »

"Semer des petites pierres". Jessie Orvain témoigne de son approche des enjeux de la transition écologique en territoire rural. « Notre très grande communauté d'agglomération a construit de A à Z sa délégation dédiée à la culture avec un projet essentiellement décentralisé, car nous n'avons pas d'équipement labellisé. En Normandie, on n'atteint pas encore les 60° au soleil. On peut donc anticiper, ce à quoi on s'attache, en particulier à l'éduca-



tion des citoyens sur le développement durable via le projet culturel. Nous travaillons beaucoup sur l'alimentation, les circuits-courts, la mobilité. Donc une saison culturelle sans équipement, en utilisant l'espace public.

Nous avons aussi un festival de musiques actuelles, Les Papillons de nuit, que nous accompagnons de manière pédagogique au travers de la gestion des déchets, de la mise en réseau de producteurs locaux, du transport des 80 000 participants, tous des locaux... On essaie de semer des petites pierres.

"Couper les fluides". Jean-Michel Poullé raconte une expérimentation radicale menée dans sa ville. « Comment signifier qu'on n'est plus dans une transition mais dans une urgence ? Il fallait donc "marquer le coup". D'où l'idée de quelque chose d'un peu fou, une exposition-performance avec notre Centre d'art contemporain portant le titre : "Couper les fluides", ce qu'on a effectivement fait pendant cinq mois : plus d'eau, plus d'électricité, plus d'Internet, plus de téléphone, plus de chauffage...

On part toujours de l'idée qu'on doit faire des efforts pour voir jusqu'où on peut aller dans la prise en compte des exigences du changement écologique. Nous avons voulu inverser ce mouvement : on coupe tout, puis on regarde ce qu'il se passe, ce qui permet d'identifier quelles seraient les problématiques si l'on s'engageait dans un changement radical.

L'une des conclusions les plus intéressantes concernait l'effet de cette expérimentation radicale sur la fréquentation. En a-t-on perdu ? Gagné ? Elle a été doublée ! Ce qui a reposé la question des modalités de la médiation. Si seul le bouche à oreille fonctionne, les services doivent travailler entre eux : si les médiateurs du Centre d'art veulent attirer un public de jeunes, il faut qu'ils aillent voir le service jeunesse, les maisons de quartier, etc. Rien n'est mieux pour mobiliser des publics que la transversalité des services. »

Rôle des élu.es à la culture. « Cette expérience soulève aussi la question de notre place d'élus à la culture. On est allé sur le plus radical aussi pour faire comprendre qu'il fallait nous écouter. Les expériences dans le domaine de la culture doivent pouvoir aussi pousser à réfléchir les élus d'autres délégations que la nôtre. »

Depuis la salle, le maire de Bourges, Yann Galut, énonce la principale conclusion du débat : la transition écologique ne sera pas que technique. Elle sera d'abord politique. « Un Congrès, c'est un temps politique, pour tracer des perspectives. Nous sommes aujourd'hui dans une bascule. Bourges 2028 a gagné parce qu'on a proposé un modèle différent. Sur la dimension de la mobilité, par exemple, il est fondamental que, collectivement, nous construisions un lobby d'élus pour susciter la volonté politique de trouver des solutions. » ■

atelier

Faut-il plus de cinémas publics ?

Intervenants :

Gabriel Colombet, maire adjoint à la culture, au patrimoine et à la politique seniors de Saint-Rémy-de-Provence

Christian Landais, délégué général de l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC)

Catherine Mallet, directrice adjointe du cinéma La Cascade à Martigues

Sonia de La Provôté, sénatrice du Calvados

Animatrice : Fabienne Liadzé, maire-adjointe à la culture d'Issy-les-Moulineaux



La particularité des salles publiques tient à la qualité de leurs activités de médiation. Ce sont aussi des lieux de vie, des outils majeurs des politiques sociales et de redynamisation des centres-villes. Comment se saisir des mesures législatives permettant aux collectivités de réhabiliter, agrandir, moderniser et créer des salles ? Comment donner sa pleine mesure au réseau public de la diffusion cinématographique ?

Fabienne Liadzé, animatrice du débat, le reconnaît : « Je dois dire que je ne pensais pas particulièrement au cinéma quand on m'a confié la délégation à la culture d'Issy-les-Moulineaux... Mais on s'est dit que, dans le cadre du Congrès de la FNCC, il serait intéressant de pouvoir échanger sur ces sujets-là. Au pluriel, car en fonction des situations, des territoires, de son économie, en fonction d'une politique culturelle particulière... les questionnements seront différents. »

Gabriel Colombet en témoigne aussi : l'idée que le cinéma fait partie des enjeux et des outils des politiques culturelles locales ne relevait pas pour lui d'une évidence immédiate. « En tant qu'élus à la culture, au tout début de mon mandat, je ne pensais pas que j'en arriverai à accompagner la création d'un cinéma sur ma commune. J'ai donc appris à davantage connaître ce sujet. J'en suis aujourd'hui convaincu : le cinéma est un acteur essentiel d'un territoire.

A la FNCC, nous allons construire un guide sur les cinémas, comme on l'a fait pour les bibliothèques, avec des témoignages d'élus, de techniciens. Comment ressentez-vous la place du cinéma sur votre territoire ? Est-il public, privé ? Etc. Ce présent débat est en quelque sorte l'amorce de ce livret. Toutes vos expériences et réflexions nous seront utiles. »

Pour sa part, Florian Salar-Martin fait valoir sa conviction quant à l'avenir de la place des cinémas dans l'action culturelle publique. « C'est la volonté politique qui va déterminer le projet cinéma. Deuxième chose : on a une chance historique. Il y a les cinémas publics, qui viennent des ciné-clubs, et des multiplexes. Tout cela est à notre disposition. En plus il y a le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) la seule institution au monde qui répartit l'argent, la Taxe sur la valeur ajoutée (TSA). Sur chaque billet, 11% part pour tout ce qu'on fait en commun. C'est essentiel. De surcroît l'ADRC est là, bienveillante, compétente, notamment sur la salle. Je ne dirais pas qu'il faut plus de salles mais mieux de salles. Et penser la salle de cinéma comme un espace culturel, avant tout dans un lieu d'accueil, notamment pour les adolescents auxquels il ne faut pas imposer ceci ou cela mais leur demander : qu'est-ce tu veux faire ? Qu'est-ce qu'on peut faire avec toi au cinéma ? La salle de cinéma c'est peut-être comme une bibliothèque avec en plus le film. »

HISTOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU CINÉMA

Christian Landais note qu'historiquement, « l'arrivée des collectivités dans le champ du cinéma n'a pas forcément été naturelle d'un point de vue économique.



Quand arrivent la TV, la vidéo, une crise s'opère. Et la mission de l'aménagement des villes lancée par le ministère de l'Équipement d'alors s'intéresse notamment à ces cinémas de petites villes qui végétaient pour deux raisons : la disponibilité tardive des films et un vieillissement du parc immobilier.

La mission se dit que, malgré tout, le cinéma est un lieu qui réunit tout type de population et que tout le monde s'intéresse au cinéma. Ils ont pensé que la rénovation de ces lieux serait un vecteur de dynamique urbaine. S'est créée alors une politique publique, mise en œuvre par le CNC, mélangeant l'aménagement du territoire et la décentralisation culturelle. Elle s'est traduite notamment par la création de l'ADRC, une structure sous forme associative, de façon à être le plus souple possible et d'accompagner au mieux les territoires pour le développement de salles de cinéma et améliorer le maillage du territoire. Ainsi notre première mission est d'identifier les zones de carence.

SOUTIEN AUX JEUNES CRÉATEURS

Les fonctions de lieu de vie, d'espace public et d'éducation à l'image des salles relèvent d'une évidence partagée. Une maire-adjointe de la Guadeloupe en ajoute une autre, fondamentale. « Un autre rôle des établissements publics est le soutien au cinéma émergent et aussi au cinéma régional. Sans ces salles publiques, tout ce cinéma disparaît. Nous sommes au cœur de la création cinématographique dans nos territoires. Nous faisons vivre tous ces jeunes cinéastes. Et le public revient. »

Catherine Mallet confirme. « Il y a une carte à jouer sur le cinéma régional et l'émergence. Les territoires sont aussi des terres de jeune création. Les salles sont de réels outils professionnels pour les jeunes créateurs. Un producteur m'a expliqué que le jeune réalisateur qui vient présenter son film dans une salle de proximité va grandir au fil des débats et de sa manière de répondre au public. Ce "présentiel" est très bénéfique pour développer sa pensée. La salle leur est indispensable. »

La sénatrice Sonia de La Provôté souligne même une forme de responsabilité des salles publiques vis-à-vis de la création. « Ne pas hésiter à tout proposer. Tout ce qu'on appelle les «petits films», parce qu'ils ont des petits budgets, il ne faut pas hésiter à les produire et à les diffuser car ils font partie de toute la palette des émotions que le cinéma peut procurer. Le cinéma d'auteur est parfois taxé d'exigent : cette exigence est aussi une émotion. »

Les années 80/90 voient une crise forte dans la petite et moyenne exploitation. Beaucoup de collectivités se sont alors mises à racheter des salles, car pour un maire ou pour un élu à la culture, ce n'est jamais un bon signe de voir un cinéma disparaître. Le CNC a donc créé des primes au maintien des salles de cinéma par les collectivités. C'est à ce moment-là que la sphère publique commence véritablement à s'intéresser à ce champ jusque-là essentiellement privé.

Parallèlement à notre agence, s'est mise en place une commission d'aides sélectives sur projet, avec un budget important, pour aider ces rénovations ou créations de salles. Mais on est dans un maillage du territoire très intense en France, avec beaucoup de concurrence. Pour arriver à articuler une offre diversifiée (films de loisirs et art & essai), notamment dans une ville petite, avec peu d'écrans, voire un seul, on a de grosses difficultés. Le mouvement aujourd'hui est à la création de beaucoup d'écrans supplémentaires de façon à ce que cette petite exploitation puisse satisfaire une exigence de diversité de l'offre.

Aujourd'hui, globalement, les moyennes et petites exploitations ont retrouvé leur niveau d'avant crise ; en revanche la grande exploitation, qui peine à retrouver le sien, est tentée d'aller sur des terrains jusqu'alors occupés par les salles publiques ou indépendantes, très axées sur le développement des publics, l'art & essai, l'éducation à l'image... »

Faut-il plus de cinémas publics ?

LE RÔLE DU CINÉMA DANS LA CITÉ : L'EXEMPLE DE MARTIGUES

Catherine Mallet expose l'expérience de Martigues. « Positionner un cinéma en cœur de ville a été pour nous l'objet de notre travail avec la collectivité. Le projet a été le transfert de cette activité – jusqu'alors assurée par un cinéma mono-écran – vers un cinéma trois écrans en cœur de ville. La programmation avait ses limites et on sentait l'envie d'une offre plus élargie.

Nos questionnements : en quoi ce cinéma allait-il contribuer à la redynamisation du centre-ville ? Quel est le rôle dans la cité de ce lieu public ouvert sept jours sur sept ? On constate aujourd'hui que dans les cinémas de proximité on ne vient pas seulement voir des films. C'est un lieu de rendez-vous. Il faut donc construire des éléments de langage à la fois avec les professionnels et les collectivités pour formaliser et porter ensemble un tel projet, avec un objectif commun : définir la place du cinéma dans la cité, sa fonction sociale, économique, culturelle, touristique, politique...

L'importance du projet architectural s'impose très vite. Comment rendre visibles les objectifs de ce lieu de vie ? Il faut aussi faire un travail de médiation et proposer un lieu où on se sent bien, où on a envie de voir un film mais pas seulement. Et requalifier ce "pas seulement" : pourquoi viendrait-on un peu en amont des séances de projection ? Pourquoi on

y resterait plus longtemps ? Comment penser l'usage de ce lieu pour les habitants quels qu'ils soient ? Ça fonctionne parce que c'est sans doute le lieu culturel le plus populaire. On peut s'interdire d'aller dans un musée, dans un théâtre... Le cinéma, on y va. Sans compter que l'on peut programmer *Dune* et en même temps un film d'auteur : les ressorts émotionnels, psychologiques et intellectuels sont les mêmes...

Sur le financement, l'ADRC accompagne ainsi que le CNC, via le Fonds vert. A quoi s'ajoutent les collectivités : le Département, la Région. Au bout du compte il ne reste que 10% à 20% à la charge de la commune et/ou de l'intercommunalité. Et on se retrouve avec de beaux et populaires objets culturels pour un investissement réalisable. »

Michel Bissière, conseiller régional délégué à la vie artistique et culturelle de la Région Sud, témoigne directement du soutien aux communes des Départements et des Régions. « Les Régions et, de manière générale, toutes les collectivités sont de plus en plus parties prenantes sur la question de cinéma et peuvent accompagner comme nous le faisons à Martigues ou à Saint-Rémy-en-Provence. Le cinéma a beaucoup d'avenir et à tous les niveaux. La Région Sud finance la production, l'aménagement ou la création de nouvelles salles. N'ayez pas peur de vous adresser aux élus de votre Département et de votre Région. ■

atelier

Etre élu/élue dans une EPL ou un EPCC culture

Intervenants :

Philippe Laurent,
maire de Sceaux,
président de la FedEpl

Bertrand Masson,
maire-adjoint à la culture de
Nancy

Sandrine Peney,
maire-adjointe à la culture de
Courbevoie

Pascal Pestre,
maire-adjoint à l'attractivité
du territoire de Calais

Didier Salzgeber,
délégué général du Comité
de liaison des EPCC

Animatrice :
Isabelle Vincent,
maire-adjointe à la
culture de Chartres



Les statuts des institutions culturelles influent concrètement sur leurs modes d'action. Deux fonctionnent sur le principe de la concertation : public/privé pour les Sociétés publiques locales (SPL), entre collectivités et/ou avec l'Etat pour les Etablissements publics de coopération culturelle (EPCC). Témoignages sur leurs spécificités.

L'EPCC, un outil pour incarner la compétence partagée. Dès son propos liminaire, le délégué général du Comité de liaison des Etablissements publics de coopération culturelle (EPCC) insiste sur la dimension politique des statuts juridiques. Dans un EPCC, « le directeur se voit confier par le Conseil d'administration d'exécuter un projet de coopération politique décidé par les collectivités. Voilà le principe de l'EPCC. Donc premièrement une autonomie de la structure et, comme tous les autres services publics externalisés, une indépendance de décision donnée à la direction. A ces deux principes s'ajoute celui de la stabilité et de la pérennité du service ainsi qu'un principe de responsabilité.

L'EPCC est un outil de coopération structurel. En ce moment, les caisses étant vides, l'Etat pratique ce que les sociologues appellent le "pilotage à distance". Il crée du label, des indicateurs et des conventions, décident des objectifs. Mais ce sont les collectivités qui paient alors qu'elles ont aussi leurs objectifs propres. Ici, l'EPCC peut incarner un nouveau rapport entre les collectivités et l'Etat, pour retrouver le sens d'un service public de la culture qui ne soit plus contraint. D'où l'intérêt d'une instance qui associe tous les partenaires. L'EPCC est un couteau suisse qui permet d'incarner la compétence partagée. »

Bertrand Masson illustre la primauté du politique dans les EPCC par l'exemple de la scène de musiques actuelles labellisée de Nancy, « un



assez gros établissement sous statut d'EPCC depuis sa fondation. L'intérêt de ce mode de gestion est surtout d'être un outil de coopération d'abord avec les contributeurs puisque le montant des contributions de chacun des fondateurs de l'EPCC – la DRAC, la Région Grand Est et la Ville – est inscrit dans les statuts : non une subvention mais une contribution, ce qui offre une certaine sécurité financière. Mais c'est surtout un espace extrêmement riche de coopération avec l'équipe salariée, qui est représentée au Conseil d'administration, et sa direction. L'EPCC permet aussi d'associer des acteurs périphériques à la gestion de l'équipement.

Enfin, l'EPCC place l'élu au bon endroit, celui de la définition des orientations et du suivi budgétaire – ce qui nécessite une très forte confiance entre l'élu président et le directeur. Une confiance qui permettra en outre de bientôt mettre en œuvre un élargissement des missions de la Smac pour lui conférer une forme de responsabilité territoriale via un travail hors les murs encore plus dense

avec les habitants et les structures associatives du territoire. »

Pour Philippe Laurent aussi, l'EPCC permet d'incarner la compétence partagée entre collectivités et avec l'Etat. « La création de ce statut a représenté un saut important, notamment dans la relation avec l'Etat puisque qu'alors il accepte de figurer dans un EPCC au même titre que les collectivités. Donc un pas significatif pour la décentralisation culturelle. » Les EPL, en revanche, se concentrent de manière plus fine sur le dialogue entre collectivités, « y compris sur des territoires où l'intercommunalité existe fortement. De nombreuses EPL se créent parce que des élus souhaitent gérer tel ou tel équipement à 3 ou 4 municipalités et non avec l'ensemble des 15 ou 20 de l'EPCI.

Il existe aujourd'hui une cinquantaine d'EPL culturelles (sur 1 400, tous domaines confondus). Et il s'en crée en permanence. Ce sont des structures qui fonctionnent comme une entreprise mais où les collectivités actionnaires

sont seules à la manœuvre. Le mouvement se développe. » Reste encore une évolution majeure à opérer. « Sur le plan fiscal, une EPL ne peut pas bénéficier des dispositions du mécénat. C'est la seule entité juridique en ce cas. La sénatrice Sylvie Robert a rédigé une proposition de loi, adoptée à l'unanimité au Sénat. Mais on a les plus grandes peines du monde à inscrire le texte à l'agenda de l'Assemblée nationale. »

Courbevoie Event, une EPL au service de la viabilité économique et de la diversité culturelle. Sandrine Peney : « Je suis présidente et directrice générale de l'EPL Courbevoie Event, créée en 2019, dont l'actionnariat est détenu à 97% par Courbevoie et 3% par La Garenne-Colombes. Objet : exploiter un équipement de 5 000m², avec 40 salariés, pour deux missions principales : d'une part de l'événementiel et, d'autre part, la programmation artistique de plusieurs salles dont un cabaret jazz-club et un cinéma art & essai. Les recettes – perçues directement par la Ville – doivent venir équilibrer le coût des spectacles et l'événementiel apporter des fonds pour équilibrer la programmation artistique.

Ce modèle s'avère efficace et agile, avec notamment une souplesse pour la rémunération et les horaires de travail des salariés. Surtout, on est totalement libre pour la programmation. Par exemple pour le jazz, à Paris, l'ensemble des productions appartiennent à des producteurs qui ne programment que leurs propres groupes.

Ce qui n'est pas le cas pour Courbevoie Event. Pour le théâtre aussi nous pouvons nous permettre de programmer autre chose que ce que proposent les scènes nationales, par exemple des spectacles issus de réseaux alternatifs. Donc une précieuse liberté pour promouvoir la diversité culturelle même si c'est parfois un peu schizophrénique entre le commercial et l'artistique. »

Une EPL culturelle et touristique : le Dragon de Calais. Pascal Pestre met en avant la logique bien particulière de l'EPL La Compagnie du Dragon à Calais. « Quand ce qu'on appelait la "Jungle" a été démantelée en 2016, la mairie a souhaité initier un projet permettant de sortir de l'image très anxiogène qu'avait Calais. Nous avons fait appel à François Delarozière, le créateur des Machines de Nantes. Il a accepté et construit le Dragon – sa plus grande machine – dont la Ville en a fait l'acquisition. C'est alors posée la question de l'exploitation. Nous avons l'expérience d'une scène municipale en régie directe et de la lourdeur administrative inhérente à ce mode de gestion. D'où le choix d'une EPL dont la Ville est actionnaire à 75% et l'Agglomération à 25%.

Jusqu'en décembre 2023, le Dragon était géré par une équipe de 25 plein-temps. En janvier 2024, nous avons intégré dans la SPL l'Office de tourisme, avec 15 salariés. Donc aujourd'hui une quarantaine de permanents plus une quinzaine de saisonniers l'été. Ce Dragon est à la fois un objet touristique, culturel – avec

Etre élu/élue dans une EPL ou un EPCC culture

beaucoup de médiation culturelle, car c'est un spectacle de rue permanent – et un projet économique. Si l'exploitation reste structurellement déficitaire, les retombées sur le territoire sont estimées à 15M€ par an pour un investissement de la Ville de 1,2M€. En novembre 2025, une deuxième machine arrive. Le pari est en passe d'être réussi. »

L'EPL, outil d'un projet de territoire. Isabelle Vincent rappelle qu'à ses yeux, le principal atout du statut d'EPL tient à « son agilité et sa souplesse, qui permet de contracter directement sans publicité ni appel à concurrence. C'est de surcroît un outil qui permet d'avoir une cohésion sur la politique au service de l'intérêt général. A Chartres, toutes les compétences de l'Agglomération sont déclinées en EPL, du développement immobilier à l'aménagement des grands équipements, des déchets à l'énergie, de l'eau aux transports... Onze en tout.

La petite dernière, Chartres Spectacles, a été fondée en 2022 pour gérer deux salles de théâtre, dont une "à l'italienne", auparavant sous statut associatif. Le Zénith, qui vient de sortir de terre, est géré par la SPL Chartres Evénements. Elle a confié à Chartres Spectacles la programmation de 10 dates ainsi qu'un rôle de porteur d'affaires. Je suis présidente de la SPL Chartres Spectacles, avec une équipe d'une quinzaine de personnes. Pour nous, ce choix nous donne une indépendance, ce qui,

dans un temps où les collectivités sont confrontées à la baisse des dotations de l'Etat, peut s'avérer utile.

Ces outils nous donnent la souplesse nécessaire pour travailler à un projet de territoire, avec une billetterie unifiée pour l'ensemble des salles des communes actionnaires qui nous ont confié leur programmation ou leur communication, une réelle cohésion de programmation, la capacité de valoriser les salles de spectacle aux alentours de Chartres, mais aussi celle de pouvoir négocier avec les producteurs. J'ajoute que ce statut ne nous empêche pas de recevoir des subventions, notamment de la part de la DRAC pour la scène conventionnée. »

Des statuts différents pour des projets distincts. En conclusion, Bertrand Masson, qui préside un EPCC mais est également au Conseil d'administration d'une EPL pour le tourisme, reconnaît l'agilité des EPL. Il estime cependant que « l'EPCC est peut-être une forme plus intégrée de coopération, avec à la fois l'Etat et la Région. Sur la Smac, la Ville apporte 700 000€, l'Etat 300 000€ et la Région 250 000€. Je ne conçois pas que la Ville soit seule gestionnaire de l'équipement. C'est de bonne pratique que d'être tous autour de la table. Là, on est vraiment dans la coopération au sens où l'employait Ivan Renar au moment de la création du statut d'EPCC. Il me paraît essentiel que les puissances publiques aient de tels espaces de dialogue. » ■



atelier

Quel avenir pour les écoles d'art ?

Intervenants :

Ulrika Byttner,
co-présidente de l'Andéa,
directrice de l'École
supérieure d'art et de
Design de Le Havre Rouen

Aymeric Seassau,
maire-adjoint à la culture
de Nantes

Animateur :
Francis Grass,
maire-adjoint
à la culture de
Toulouse



L'année 2023 a vu, pour la première fois, une mobilisation et des grèves dans la quasi-totalité des écoles d'art de notre pays. Dans son récent rapport-enquête pour le ministère, Pierre Oudart souligne « l'absence de projet formalisé pour l'enseignement artistique supérieur en arts visuels, tant au niveau national qu'au niveau régional ». Comment répondre à la crise structurelle de ces outils culturels de nos territoires ?

Francis Grass introduit le sujet des écoles d'art territoriales dans toute sa complexité. « Depuis plus d'un an, les écoles d'art sont en crise. Une crise plus ou moins localisée, plus ou moins générale. Je ne vais pas redonner toutes les pistes évoquées par Pierre Oudart dans son rapport (octobre 2023), notamment au sujet du financement. Mais ces questions budgétaires font apparaître d'autres sujets plus structurels : des problématiques juridiques sur le statut d'EPCC imposé il y a quelques années, des questions liées au rapprochement entre écoles, une vision régionale qu'on a ou qu'on n'a pas, les problématiques de personnel, celles des étudiants, notamment des boursiers, celle de la place des écoles d'art dans l'enseignement supérieur en général... »

Les données. La co-présidente de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (Andéa), Ulrika Byttner, décrit le réseau. « L'Andéa a aujourd'hui 30 ans, ce qui peut donner une profondeur à la perspective. Aujourd'hui, il y a 45 écoles publiques nationales et 33 écoles territoriales financées à 80% par les collectivités, 31 étant sous statut d'EPCC. Ce sont des écoles sous la double tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Voilà ce qui fait leur unité. » Autre point commun, par-delà leur extrême diversité : « Ce sont souvent des établissements tricentenaires, créés en lien avec une manufacture locale pour laquelle ils étaient chargés de fournir des ouvriers spécialisés.



La clef de voûte du problème est financière. On observe une disparité assez impressionnante dans le soutien de l'Etat aux écoles d'art territoriales. Il va de 20,7% à 37%. Pour les collectivités, leur financement s'élève en moyenne à 83% du budget, avec des ressources propres autour de 7%. Pour ces 33 écoles, nous avons évalué à peu près à 120M€ l'effort des collectivités et à 14M€ celui de l'Etat, avec à chaque fois de fortes variations d'une école à l'autre. Quant aux Régions, seul un certain nombre en soutiennent, là encore avec de grandes variations. Ce qui pose la question d'un angle mort dans les politiques culturelles régionales, car les écoles d'art ne sont pas intégrées dans les schémas régionaux d'enseignement supérieur. »

Une mission nationale nourrie de diversité territoriale. Aymeric Seassau rappelle le contexte de crise. « Nous avons tous vécu des moments de tension. Après un opéra occupé, j'ai présidé une école d'art elle aussi occupée. C'est un moment général de mobilisation. Il y a une crise globale de la chaîne économique culturelle. Pour les écoles d'art, nous avons pu recevoir le concours de l'Andéa, dans tout son caractère œcuménique. Indépendamment des sensibilités politiques, les élus s'expriment souvent d'une même voix, avec la même combattivité sur ce sujet. C'est bataille commune. »

Pour le maire-adjoint à la culture de Nantes, « l'agilité est sur les territoires. Nous ne cessons d'essayer de nous adapter. Notre école, comme beaucoup, est passée d'un statut en régie municipale à un EPCC. Elle a déménagé sur l'île de Nantes et récemment ouvert un second site sur Saint-Nazaire, en coopération avec les deux Villes. L'école d'art a adhéré à Nantes Universités, un point important car cela permet de se mettre à égalité avec l'université et avec les grandes écoles. Cette coopération pose d'ailleurs la question du statut de nos enseignants, qui n'ont ni les mêmes droits sociaux ni les mêmes rémunérations qu'un professeur d'université.

Nous n'avons pas d'autre choix qu'une grande solidarité et la mise à jour de pistes de coopération entre nos établissements. Il est essentiel de respecter à la fois la diversité des écoles d'art territoriales ainsi que la capacité d'initiative, d'agilité et d'expérimentation des collectivités tout en répondant au besoin de convergence et de reconnaissance nationale. Donc jongler avec cette contradiction. Pour ma part, je fais partie d'un territoire où la Région ne finance pas l'école d'art, ce qui est un problème.

Quel avenir pour les écoles d'art ?

Autre problème : nous vivons une double concurrence relativement paradoxale, d'une part avec le privé où la sélectivité est bien moins grande, avec des formations de moins bonne qualité mais des tarifs excessivement élevés et, d'autre part, avec les écoles nationales, surfinancées et qui bénéficient d'exonération de droits d'inscription là où nous, dans ce moment de crise, nous peinons à réunir des financements. »

L'intervention d'une responsable culturelle à La Réunion illustre la diversité territoriale des écoles d'art. « Nous avons une école d'art depuis 1991, un EPCC, qui bénéficie d'un soutien très fort de la Région, de l'Etat et de la collectivité d'accueil, la Ville du Port. L'école a néanmoins les mêmes difficultés que toutes les autres, avec encore une plus grande responsabilité puisqu'elle est le seul établissement d'enseignement

L'IMAGINAIRE DE LA NATION TOUT ENTIÈRE

Plusieurs interventions ont souligné la difficulté de convaincre les élus de la plus-value des écoles pour les territoires, notamment pour l'insertion professionnelle. Pour Aymeric Seassau « l'idée de mesurer le taux d'insertion des étudiants plasticiens ne fait pas sens. Nous portons tous des projets territoriaux. La force d'Angoulême, par exemple, c'est le festival de la BD, spécialité de son école d'art. A Nantes, les enseignants et les étudiants contribuent au Voyage à Nantes, à l'exposition d'œuvres d'art dans l'espace public. Ou encore, une artiste japonaise qui est passée par l'école d'art de Nantes

travaille aujourd'hui pour l'Opéra, pour la rénovation du plafond du Passage Sainte-Croix... Nous avons d'ailleurs triplé les places en atelier d'artiste. »

La présence d'artistes, de France comme d'ailleurs, « participe à la construction d'un imaginaire enraciné dans le territoire. A Marseille, ils s'imprègnent de la Méditerranée, à Saint-Nazaire de la vue sur les chantiers navals de la ville, sur ses constructions de paquebots qu'ils peuvent contempler depuis la verrière de leurs ateliers...

Autre apport : Il peut arriver qu'on nous reproche d'accueillir beaucoup

d'étudiants étrangers ; mais, dans le domaine des arts visuels, il faut avoir un pied à Paris et un à l'international. Et la rencontre est précieuse pour les étudiants. Au-delà, c'est excessivement précieux pour l'imaginaire de notre territoire, pour celui de la Nation tout entière.

Enfin, et là encore cela peut aider à convaincre les élus, les cours publics pour amateurs que dispensent les écoles d'art, très demandés, contribuent à l'émancipation individuelle. »

Là encore un apport pour l'imaginaire de la Nation.



supérieur artistique de toute la zone de l'océan Indien. Nous sommes sur un périmètre à la fois large et très étroit : si La Réunion ne compte que 800 000 habitants, l'école peut attirer un public venu de beaucoup plus loin. »

Un constant travail de conviction... Pascal Labelle, maire-adjoint à Reims, identifie une des raisons politiques du contexte de crise. « La bataille est d'expliquer tous les jours en quoi une école d'art est importante pour un territoire. A Reims, nous allons construire une nouvelle école, pour 5M€ ; là encore, il a fallu convaincre de tout l'intérêt à investir cette somme, car il y a toujours des maires pour s'étonner qu'on puisse dépenser autant d'argent pour si peu d'étudiants. Il va falloir développer un vrai discours sur l'importance d'avoir une école d'art. »

Jean-Marc Coppola, maire-adjoint à Marseille : « Pour ma part, je défendrai toujours les écoles publiques, vu à la fois la qualité de l'enseignement et le coût modéré pour les étudiants qui permet une mixité sociale des effectifs. A Marseille, notre plus grande difficulté tient au manque d'engagement de la Métropole. Quant à l'Etat, c'est très faible : sur 18 à 19M€, la Ville met 16M€. On tient, mais jusqu'à quand ? Les collectivités aussi sont étranglées. Pour l'instant les collègues ne soulèvent pas trop le sujet, mais 16M€ pour des budgets de plus en plus exsangues, ce n'est pas rien... »

Solutions ? L'atelier se clôt par une liste de pistes de solution :

- des dotations financières plus importantes de la part de l'Etat,
- la clarification du ministère de tutelle,
- la remobilisation de la responsabilité des collectivités partenaires de l'EPCC,
- le rappel de la responsabilité des Régions, voire des Départements pour les ateliers destinés aux amateurs,
- une éventuelle initiative d'ordre législatif pour dépasser le seul bon vouloir des uns et des autres,
- une plus grande homogénéité des politiques des DRAC pour l'enseignement supérieur,
- la définition d'un seuil des effectifs au-dessus duquel la qualité de l'enseignement ne serait plus assurée...

Comment procéder ? Proposition de Francis Grass pour donner une suite au débat de cet atelier : « Les problématiques sont d'ores et déjà bien identifiées. La FNCC serait peut-être – en lien avec l'Andéa ainsi qu'avec France urbaine – un lieu de concertation et de travail approprié pour imaginer une école d'art territoriale en ordre de marche. »

Aymeric Seassau rappelle la condition sine qua non pour atteindre cet objectif, celle qui conditionne toutes les autres : « Une reconnaissance nationale, car c'est de la reconnaissance que dépendra l'engagement de l'Etat. » ■

Les arts et la culture, essentiels pour partager l'espace public

A la tribune :
Zakia Bouzidi,
maire-adjointe à la culture d'Aubervilliers
Bénédicte Mosnier,
maire-adjointe à la culture de Chalon-sur-Saône
Alexis Nys,
directeur de Lieux publics
Florian Salazar-Martin,
maire-adjoint à la culture de Martigues
Arnaud Thénoz,
président de la Fédération nationale des Comités et organisateurs de festivités
Tommy Vaudecrane,
président de Technopol
Joëlle Zask,
philosophe
Animatrice :
Nora Hamadi

Spectacles d'art de la rue, fêtes, vie nocturne, graffs, festivals... l'espace public est la scène la plus démocratique de la vie culturelle. Mais les contraintes sécuritaires et sanitaires ne cessent de s'accroître. Comment insuffler la vocation culturelle et artistique de l'espace public dans les politiques culturelles locales ? Comment l'accompagner, la susciter ? Expériences et témoignages.

Animatrice du débat, Nora Hamadi évoque les tensions pesant sur les manifestations culturelles dans l'espace public : Jeux olympiques, contraintes sanitaires, exigences sécuritaires... « La bamboche, c'est fini ? »

Sécurité et/ou confiance. Réponse négative mais inquiète d'Arnaud Thénoz. « Heureusement, les organisateurs bénévoles que je représente, accompagnés des élus, ont su rebondir aux différentes crises successives. On se retrouve cependant aujourd'hui dans une situation difficile où l'on assiste régulièrement à des annulations – encore plus d'une dizaine aujourd'hui – pour des raisons liées à l'organisation des JO et à la restriction de la disponibilité des forces de l'ordre nécessaires à la sécurité des publics. Or ces manifestations populaires font l'attractivité de notre pays. Déjà 2 700 annulations sur 2024, uniquement pendant la période estivale. »

Faut-il voir dans ces annulations le symbole d'un délitement durable du rapport à l'espace public ? C'est en effet une menace que ressent Florian Salazar-Martin. « L'espace public est l'espace de notre liberté ; on le pervertit en le considérant comme l'espace du danger. On voit de plus en

plus de dispositifs de sécurité, alors que ce sont les gens eux-mêmes qui l'assurent. La sécurité d'un carnaval tient aux familles qui y sont. L'espace public, c'est le miel de nos villes : des espaces accueillants, hospitaliers. Or ce n'est plus trop le cas. Il y a là un enjeu politique, civilisationnel. Le problème tient au manque de confiance : dès qu'on fait une proposition, on est suspect. L'espace public devient de plus en plus contraint, l'antithèse de nos libertés. »

Pour Bénédicte Mosnier aussi, la confiance est une condition nécessaire. « Certes, les forces de l'ordre sont indispensables. Avec notre préfet, nous avons eu des échanges. Notamment pendant la période Covid, on a su maintenir notre festival. Nous continuons à nous inscrire dans cette dynamique grâce à tout un ensemble de dispositions, pour l'accueil des publics, les jauges, le barriérage... A Chalon-sur-Saône, on a pris les choses à bras le corps. Il faut un peu réinventer les

DE LA DIVERSITÉ DES USAGES : LES STERNES, GROS CÂLIN DEBOUT ET LES HANNETONS

Un point est absent du débat, note Christophe Dupin, maire-adjoint à Tours. « On parle des usagers dans le partage des espaces publics en omettant de citer les espèces non-humaines. A Tours, le feu d'artifice du 14 juillet est tiré habituellement sur une île de la Loire classée Natura 2000 où viennent pondre des sternes. Pour éviter ce conflit d'usage avec ces oiseaux marins, on ne propose donc plus de feu d'artifice. »

De ce même point de vue de la diversité des usages, Frédéric Hocquard donne un exemple moins animalier. « Gros Câlin debout est une

personne qui organise place de la République, à Paris, un temps de danse tous les samedis soir de 20h à 22h. Mais la police arrive : "Que faites-vous ?" "Un événement culturel." "Avez-vous une autorisation ?" "Non." J'ai donc conseillé de présenter l'événement comme une *manifestation* pour la culture, puisque le droit à manifester est constitutionnel... Là, Gros Câlin debout a le droit... »

En conclusion, la philosophe Joëlle Zask met en parallèle biodiversité naturelle et culturelle. « On associe beaucoup à la notion de liberté celle de la spontanéité. La spontanéité est multi-es-

pèces. Une forme de liberté qu'on trouve chez les hannetons, les souris, les végétaux... Le vivant a toujours une marge d'imprévisibilité qui va se manifester dans chaque individu. Le pire ennemi de l'espace public, c'est l'identité, au sens de l'identique. Donc penser l'espace public comme écosystème. » D'ailleurs, comme l'agora de l'Athènes antique, « l'espace public est d'abord un espace planté, avec des arbres ».



Les arts et la culture, essentiels pour partager l'espace public

installations et surtout continuer. Toute personne a envie de faire la fête. Les forces de l'ordre apportent de la sécurité mais chacun également pour son voisin. C'est dans le regard des uns sur les autres et en avançant tous ensemble qu'on peut se garantir au maximum, sachant que le risque zéro n'existe pas. »



Alexis Nys convient de l'obligation de s'adapter aux exi-

gences sécuritaires croissantes. Avec un regret. « Il y a une absence de différenciation dans les protocoles de sécurité, que ce soit pour des événements importants ou pour d'autres beaucoup plus modestes où ces dispositifs sont hors de propos. Ces contraintes de sécurité nous conduisent pour ainsi dire à reconstruire des équivalents de salles en extérieur et la notion d'espace public perd alors son sens, ce qui questionne la

NATURE NON DÉMOCRATIQUE DE L'ESPACE PUBLIC

A rebours de la présentation de la table-ronde, la philosophe Joëlle Zask affirme que « le phénomène typo-morphologique de l'espace public n'a rien de démocratique en soi. Les espaces publics les plus accomplis sont ceux de la monarchie absolue de droit divin, du nationalisme, des régimes totalitaires. C'est la place Tian-Anmen, la Place Rouge... Des lieux qui sont déjà en soi des contraintes.

Ouvrons les yeux sur ces espaces publics. Comment sont-ils dessinés ? Quels sont leurs matériaux ? Leurs formes ? Sont-ils accueillants pour une pluralité d'usages ou, au contraire, obligent-ils à

se rassembler, invitent-ils à un comportement fixé par avance ? Ces lieux ne sont-ils pas conçus pour nous canaliser, nous forcer à circuler, à nous assoir, à écouter ? Les contraintes qu'imposent des régimes sécuritaires ne sont que la continuation de la forme de ces espaces.

On n'a pas assez réfléchi à la forme physique, matérielle de nos espaces publics. Comment configurer un espace de manière à ce que des formes d'auto-organisation, d'auto-contrôle, des formes de coexistence pacifique, de combinaisons d'usages, des formes d'isolement comme des formes

d'association – des formes démocratiques – puissent exister ?

Ici, l'ombrière de l'esplanade du vieux port, par exemple, exerce une certaine contrainte. Que font les gens ? Au lieu de regarder le paysage, ils cherchent leur reflet dans le miroir et, qui plus est, le photographient. Ce qui n'est pas vraiment une expérience publique... Il y a une espèce de détournement des espaces publics, y compris par des dispositifs qui paraissent sympathiques, qui nous déshabituent d'un usage démocratique de nos espaces communs. Ce qui est assez dramatique. »



présence des arts dans l'espace public, notamment pour une présence quotidienne. Comment les artistes peuvent y trouver leur place sans que ça devienne des machines institutionnelles et sécuritaires impossibles à gérer et très onéreuses ? On essaie de s'adapter à la nature du projet afin d'être en mesure d'aller à la rencontre des publics et de créer des interactions avec la ville, ce qui, à l'intérieur de barrières et de grilles, est impossible. »

Comme à la maison. A Aubervilliers, Zakia Bouzidi a fait l'expérience du manque de disponibilité des forces de l'ordre consécutive à l'organisation des JO. « L'espace public est la plus grande scène de la vie, le champ de tous les possibles, de toutes les rencontres. J'ai initié le festival "Alors on danse !", porté par une grande association culturelle de la ville. Cette année, on nous a bien sûr prévenus que nous n'aurions pas de mise à disposition d'effectifs des forces de l'ordre, car la police se repose en mai et juin en prévision des JO. Il a fallu taper du poing sur la table pour que le festival ait lieu. De toute façon, on sera tous là, tous ensemble. » Là encore, l'élue d'Aubervilliers en appelle à la confiance. « Je préfère parler d'apaisement de l'espace public plutôt que de sécurité. La notion de sécurité suppose un danger, or je n'en ressens pas dans ma ville. On se sent bien dans l'espace public quand on se sent comme à la maison, d'où la nécessité de recréer l'atmosphère du cocon familial. »

La culture dans l'espace public : une urgence sanitaire. Il y a les expressions culturelles fortement régulées et d'autres simplement exclues. Tommy Vaudecranne souligne « l'absence ou presque » d'implantation des musiques électroniques sur l'espace public.

« Quand il s'agit de poser une enceinte, de faire un peu de musique, tout de suite c'est perçu non comme de la musique mais comme du bruit, avec des risques de trouble à l'ordre public... Ces événements culturels sont toujours considérés sous le prisme d'une nuisance. On en est toujours à devoir justifier notre existence à l'aune d'exigences sécuritaires. Or quand on offre à la jeunesse quelque chose de gratuit et d'ouvert pour faire la fête, elle se comporte très bien. Donc on reste sur une idée reçue selon laquelle ce n'est pas de la musique mais du bruit qui vient troubler l'ordre public... Laissez-nous le troubler un peu ; on verra après. » Le président de Technopol ajoute : « Quels espaces donne-t-on aux jeunes ? Faisons confiance à la jeunesse, car sinon les gens vont de plus en plus s'isoler – et c'est quand les gens s'isolent qu'il y a des incidents. Cela relève d'une urgence sanitaire pour la santé mentale des jeunes que de leur permettre de s'exprimer. Il y a, plus qu'une privatisation, une véritable exclusion de la fête de l'espace public. On dit aux jeunes de faire des efforts ; nous on a envie de dire aux institutions, aux politiques, aux acteurs culturels : faites aussi l'effort d'aller vers ces jeunes. » ■

atelier

Les bibliothèques : un atout politique

Intervenants :

Daniel Gagnon,
vice-président à la culture
de la Métropole Aix-
Marseille-Provence

Anne-Marie Vaillant, vice-
présidente de l'Association
des bibliothécaires de
France

Valérie Travier
cheffe du bureau de
la lecture publique au
ministère de la Culture

Jane-Marie Hermann,
maire-adjointe à la culture
de Viroflay

Animateur :
Jérémy Pinto,
maire-adjoint
à la culture et
aux finances du
Creusot



Les 16 000 bibliothèques publiques constituent le premier réseau culturel de proximité. En 2021, une loi reconnaissant la centralité de leur fonction a été adoptée à l'unanimité. Au-delà de leur fonction de prêt, c'est leur apport au lien social, pour la vitalité démocratique et l'émancipation de tous qui s'est imposé. Comment imaginer un nouvel horizon pour ce tout premier service public de la culture ?

Jérémy Pinto explique tout d'abord que, « pour la FNCC, qui plaide depuis longtemps pour une République culturelle décentralisée, la médiathèque-bibliothèque est le vaisseau amiral de la décentralisation. C'est un secteur dynamique, celui où la coopération entre les collectivités et l'Etat est peut-être la plus aboutie. Y a-t-il encore des questions à se poser quand on parle de lecture publique ? A mon sens, même si le secteur est dynamique, il nécessite toujours un dialogue soutenu entre professionnels et élus. »

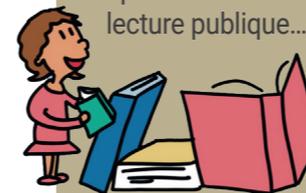
Agir auprès des familles. Citant une récente étude montrant la forte baisse de la pratique de la lecture chez les jeunes, Valérie Travier explique sa stratégie "Lecture et territoires". « Cette stratégie bénéficie de 5M€ cette année. Elle insiste beaucoup sur les bibliothèques départementales, qui irriguent la ruralité, et prévoit le renforcement des dispositifs à portée des élus concernant la jeunesse, comme "Premières pages" ou "Des livres à soi". Avec l'idée de susciter la création de bibliothèques familiales, que le livre soit présent dans les maisons. Autre cible de cette stratégie, les lieux où le livre n'est pas suffisamment présent : les accueils péri et extra scolaires, les colonies de vacances, les centres aérés... Nous avons débloqué cette année 1,2M€ pour une centaine de projets, en partie expérimentaux et qui reposent sur le volontarisme d'un certain nombre de collectivités qui ont accepté de former leurs animateurs. L'enjeu est ici très grand. »

La bibliothèque trait-d'union d'une ville et de ses habitants. L'ambition d'accroître la présence du livre dans les familles correspond, plus globalement, à la nécessité d'adapter le service public de la lecture aux rythmes de vie des habitants. Jane-Marie Hermann témoigne de ce rôle social que peut porter une bibliothèque. « A Viroflay, la bibliothèque

est devenue le lieu central de cette ville proche de Versailles, traversée par une route départementale qu'empruntait le roi pour aller de Paris à Versailles et qui coupe la ville en deux. On avait la bibliothèque "rive droite" et celle "rive gauche". Il y a une dizaine d'années, nous avons construit une bibliothèque centrale. Elle a agi comme une suture dans la ville. La

LA NORME DES M² NÉCESSAIRES

L'Etat impose deux normes de surface pour pouvoir bénéficier de ses aides aux bibliothèques : une surface totale d'au moins 100m² et un minimum de 0,07m² par habitant. Des exigences qu'une élue regrette car elle double le budget d'un pôle culturel qu'elle souhaite construire. Pour sa part, un vice-président d'une communauté d'agglomération de l'Essonne estime la contrainte contraire à l'invention de nouveaux modèles d'équipement, par exemple en incluant une micro-folie, ce qui réduit automatiquement l'espace consacré à la lecture publique...



La cheffe du bureau de lecture du ministère de la Culture estime que « la contrainte des mètres carrés est justifiée et, plus encore, nécessaire. Il y a 40 ou 60 ans, les bibliothèques se résument parfois à un placard à livres. L'idée que les bibliothèques étaient des lieux, avec des espaces de formation... s'est ancrée peu à peu. On a mis beaucoup de temps à convaincre de ce principe.

Nous sommes aujourd'hui prêts à réfléchir en particulier à la question de la ruralité, car pour le moment l'Etat n'aide pas les bibliothèques dont la surface est inférieure à 100m². Là, ce sont les Départements qui sont sollicités. Cette contrainte pèse en

effet. Il pourrait y avoir davantage de bibliothèques dans des toutes petites communes si elle n'existait pas. Mais nous restons très fermement installés sur l'idée des 0,07m² par habitant. Plus qu'une contrainte, c'est un avantage offert à la population. »

Une exigence que défend également un formateur spécialiste des bibliothèques : « J'accompagne la construction de six équipements. A mon sens, le ratio de 0,07m² par habitant est le *minimum minimorum* pour des services un peu classiques, notamment pour une consultation aisée des collections, pour le confort de circulation et pour le développement d'actions culturelles. »



bibliothèque est en entrée de ville, près du marché où les gens se retrouvent les samedis : pendant que les parents vont faire leurs courses, les enfants sont gardés à la bibliothèque. En s'adaptant à la vie des habitants, des retraités et des jeunes actifs avec des enfants – avec un espace de lecture pour les enfants –, elle est vraiment devenue un lieu de vie qui a complètement métamorphosé la ville. C'est important de bien connaître la façon dont vivent les gens, leurs habitudes, leurs horaires de disponibilité, d'où des temps d'ouverture tard le soir. »

Le réseau, avenir des bibliothèques. Mais les bibliothèques n'unissent pas seulement les habitants et les familles. Elles soudent aussi des territoires plus vastes via la mise en réseau. Daniel Gagnon expose l'expérience de la Métropole Aix-Marseille-Provence, une métropole « très particulière. D'habitude les Métropoles sont des continuations de politiques publiques déjà actées. La nôtre regroupe six intercommunalités dont chacune avait des compétences com-

plètement différentes. Pour la lecture publique, la solution est de travailler en réseau. Sept pôles de population et de circulation des 92 communes de la Métropole ont été définis, irrigués par les cinq médiathèques centrales. Chaque pôle a douze ou quinze médiathèques. Nous pensons que le réseau est l'avenir pour ce type d'équipements et sommes convaincus que cette organisation peut fonctionner puisque le dispositif "Culture par nature" que nous avons lancé sur 65 communes est un réel succès. »

Témoignage du vice-président à la culture du conseil départemental de l'Isère, Patrick Curtaud : « A Vienne (Isère), nous avons regroupé en pôle culturel la bibliothèque et le conservatoire, puis créé un réseau, avec un très fort effet d'attraction. Jusque-là j'avais un peu honte, car nous étions presque les seuls à ne pas fonctionner en réseau. Maintenant, quand on voit l'affluence du public aux événements organisés par la médiathèque, personne ne songe à revenir en arrière. »

Les bibliothèques : un atout politique

Les bibliothèques, un instrument des politiques publiques. La vice-présidente de l'Association des bibliothécaires de France, Anne-Marie Vaillant, rappelle que, « dans les missions des bibliothèques est inscrit le fait de rendre service à la population, donc de servir un territoire, ce qui suppose de le connaître et de savoir comment le desservir : quels types de populations, de services, de collections... Cela comprend notamment la lutte contre l'illettrisme, contre l'illectronisme ce qui peut se traduire par une aide à remplir des formulaires dématérialisés, par une éducation aux médias et à l'information (savoir comment rechercher la fiabilité des sources, par exemple). Ces missions sont assumées en transversalité avec d'autres services des collectivités et sous le principe des droits culturels.

Crédo de l'Association des bibliothécaires de France : la bibliothèque est un instrument des politiques publiques locales. Utilisez-le et échangez avec leurs professionnels ; ils sont formés pour vous donner les éléments techniques de terrain qui vous permettront d'utiliser les bibliothèques comme un instrument des politiques publiques, de dialogue avec le territoire et d'accès à la culture. »

Construire un Projet culturel, scientifique, éducatif et social. En écho direct avec l'appel aux élu.es d'Anne-Marie Vaillant pour qu'ils fassent de leur bibliothèque l'un des outils de leur politique publique,

le président de la Fédération nationale des associations de directrices et directeurs des affaires culturelles (Fnadac) de collectivités, Christophe Bennet, « attire l'attention sur le projet culturel, scientifique, éducatif et social, un levier partagé entre élus et professionnels qui permet de créer une intention politique forte. Il oblige notamment à passer par une phase de diagnostic. A Cergy, par exemple, cela a montré que le travail de mutualisation avait été très bien fait il y a 10 ans, tellement bien fait qu'on exploitait tous les compteurs en termes d'optimisation du travail des agents et que le moment était venu de leur redonner du souffle pour qu'ils puissent se réinventer à l'aune de la réalité de la sociologie du territoire. J'ajoute que, quand on travaille un beau projet, en partenariat entre élus, professionnels et usagers, et en intelligence avec l'intercommunalité, le Département, la DRAC, les financements affluent. »

Jérémy Pinto : « Nous avons été plusieurs ici à parler du projet. C'est en effet important de se saisir de cet outil du PCSES et de le faire quand est en bon état de marche. Nous avons fait ce pas de côté au Creusot. En quinze ans les usages, les lieux ainsi que les envies des équipes avaient beaucoup changé... Le diagnostic que nous avons réalisé a montré tout ce qui fonctionnait de manière satisfaisante ainsi que tout ce qu'il fallait continuer d'améliorer. Et le projet a emporté l'adhésion de tout le monde. » ■

atelier

La liberté de création et d'expression des artistes est-elle en danger ?

Intervenants :

Anne-Claire Gourbier,
déléguée générale de
l'Association pour
le soutien du théâtre privé

Stéphane Krasniewski,
vice-président du
Syndicat des musiques
actuelles

Claire Moreau,
déléguée générale du
Syndicat national
des arts vivants

Pierre-Yves Trocherin,
curé de l'Eglise
Saint-Eustache à Paris

Animatrice :
Alexie Lorca,
maire-adjointe
à la culture de
Montreuil



Les élu.es sont les garants des lois de la République, dont la loi Liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP, 2016) qui garantit la liberté de création des artistes, de programmation et de diffusion. Comment protéger la liberté artistique ? Exemples et témoignages.

Notant que le poids de la censure tend à s'accroître ces dernières années, Alexie Lorca ouvre l'atelier en rappelant les deux premiers articles de la loi LCAP.

- Article 1 : « La création artistique est libre. »
- Article 2 : « La diffusion de la création artistique est libre. Elle s'exerce dans le principe encadrant la liberté d'expression et conformément à la première partie du Code de la propriété intellectuelle », lequel puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende toute entrave à l'exercice de la liberté de création artistique.

Puis la vice-présidente de la FNCC expose « trois items pour structurer le débat :

- L'ingérence du politique : qu'est-ce qu'orienter une politique culturelle ? Qu'est-ce que programmer ? Il peut parfois y avoir une confusion...
- La censure : des groupes de pression politiques citoyens menacent de plus en plus certaines programmations à des titres divers, religieux, moraux... Et ce alors que le rôle de garant des élus locaux, eux-mêmes sujets à des pressions, ne va pas en s'affermissant.

« Cette constante censure ne provoque-t-elle pas chez certains artistes une forme d'autocensure ? Une autocensure que redouble également des entraves économiques, financières et administratives qui, l'argent public se raréfiant, incitent à des formes artistiques de plus en plus modestes.

Confusion entre l'artiste et l'œuvre. Puis la vice-présidente du Synavy souligne qu'il y a « parfois une absence de repères. Ce qui nous inquiète particulièrement sont des confusions qui oscillent entre ce que propose l'artiste et l'artiste lui-même lors de certains projets menés en coopération avec des collectivités. Ces mélanges, difficiles à traiter, tendent à se répandre, générant une sorte de confusion globale entre l'artiste et l'œuvre. »

Frilosité des programmeurs. L'ingérence du politique s'exerce aussi dans les choix d'achat de spectacle, notamment ceux de la production privée car, explique Anne-Claire Gourbier, « le théâtre privé se diffuse aussi dans des lieux publics, notamment dans les théâtres de ville. Or on constate depuis quelques temps une grande sensibilité à certaines thématiques, ce qui se traduit au moment de la phase de programmation : certains spectacles proposés ne sont pas retenus parce qu'on estime qu'ils ne correspondront pas au public ou qu'il sera difficile de défendre l'œuvre auprès de l'élu à la culture. C'est de plus en plus fréquent. Parmi les thématiques qui suscitent des réticences, la transition écologique, l'immigration, les sujets sociétaux, la religion... C'est d'autant plus étonnant que les œuvres

du théâtre privé sont des œuvres grand public, de qualité, si l'on peut dire "populaires", en tout cas conçues pour rencontrer l'adhésion des publics, l'objectif d'un producteur privé étant d'abord d'amortir les coûts de production, voire de gagner de l'argent. »

Autocensure. Pour Stéphane Krasniewski, « le but des censeurs activistes n'est pas d'empêcher les spectacles d'exister mais d'amener à l'autocensure, de conduire les programmeurs à renoncer à des spectacles qui pourraient générer du trouble à l'ordre public ou prêter à polémique. Des craintes amplifiées par une raréfaction de moyens. C'est une guerre des esprits en ce qu'ils nous poussent à exclure. Alors, la liberté de création est entravée par l'absence de liberté de programmation. »

Ce que corrobore Claire Moreau : « Cela participe en effet d'un système. Si on se place du point de vue des compagnies dont le travail nécessite beaucoup de partenariats avec une diversité d'opé-



La liberté de création et d'expression des artistes est-elle en danger ?

rateurs publics et privés, cela provoque deux effets : une demande qui s'oriente vers une commande et des orientations induites par des censures répétées. Sur le Plateau des Mille vaches, où des censures autour de l'écologie se répètent tout particulièrement, s'installe une forme d'autocensure presque consciencisée des acteurs, une sorte de résilience à la censure. Ils ne voient même plus les lignes rouges franchies. »

Caractériser les diverses formes de censure. Pierre-Yves Trocherin considère que « nous sommes entrés dans une forme de contrôle au pluriel sur la création artistique. D'un point de vue politique, certains courants combattent ces expressions artistiques ; d'autres contrôlent la moralité de l'œuvre et celle de l'artiste. Ces censures multiples contreviennent à tout un courant de libération du monde de l'art par rapport aux pressions antérieures, essentiellement politiques et religieuses. Il est important de pouvoir qualifier, cibler ces contrôles, de savoir qui les exerce, quelles sont leurs intentions, leur pouvoir... » Pour Claire Moreau aussi « l'un des enjeux est d'objectiver, de caractériser et, à partir de là, de voir de quoi relèvent les différentes entraves. La censure prend des formes assez insidieuses et certaines sont difficiles à appréhender. »

Le rôle du politique. Pour le maire-adjoint à la culture de Nantes, Aymeric Seassau, « le rôle du politique est très

simple. Nous devons être extrêmement offensifs et reparler du caractère essentiel de la liberté de programmation et de diffusion. L'intervention du politique doit être à ce seul endroit. Ce qui signifie aussi qu'on n'intervient pas dans les lignes éditoriales des programmations. C'est aux programmeurs de savoir s'ils ont envie d'associer leur image à des artistes susceptibles de provoquer des polémiques... Une déprogrammation est toujours un échec pour la vie culturelle. Il serait important que nous arrivions à écrire ensemble que le rôle du politique est de faire reculer les assignations identitaires et culturelles, de favoriser la création et de soutenir tous les programmeurs. Nous sommes face à une bataille considérable. Défendre la République, c'est faire dominer la liberté. »

Hocine Chabira, élu du Grand Nancy reconnaît « qu'il y a parfois une confusion entre censure et projet politique. Dans l'Est de la France, il est arrivé que de nouveaux élus préfèrent aux scènes conventionnées des théâtres de ville, avec un directeur artistique autonome, cependant recruté à leur ressemblance. Pour ma part, j'ai par exemple recruté un directeur du conservatoire qui, lui aussi, me ressemble... »

Censure économique. Un représentant de la CGT décrit une autre forme de censure. « Au-delà de l'autocensure, il existe des groupes financiers qui rachètent tout. Le groupe Bolloré a essayé de mettre la

main sur la distribution de livres orientés sur l'enfance, l'éducation... Si on ne traite pas ce sujet, on se retrouvera dans une situation catastrophique d'ici deux ou trois ans. »

Face à cette emprise commerciale croissante, le vice-président du Syndicat des musiques actuelles explique l'objet de la campagne "Vous n'êtes pas là par hasard" : « La commande d'organisation de nouveaux festivals, avec des artistes qui ont signé chez Vivendi, Bolloré ou Universal, peut venir d'élus locaux. Nous avons lancé une campagne de sensibilisation pour informer les spectateurs mais aussi les artistes et les partenaires institutionnels que ce n'est pas rien de fréquenter un festival porté par de tels groupes. C'est un vrai mouvement idéologique qui s'empare de ces fabriques de l'imaginaire. Avec notamment pour conséquence l'uniformisation, donc l'appauvrissement de l'offre culturelle. »

« Je retiens qu'on se sent tous très isolés mais qu'en réalité on est assez nombreux et qu'il faut nous fédérer, travailler ensemble », conclut Alexie Lorca. Cette suggestion d'Agnès Robin, maire-adjointe à la culture de Montpellier : « Que la FNCC lance une initiative avec des chercheurs pour produire des données objectivées, chiffrées, évaluées, ce qui permettrait d'aller au combat, de dire "regardez ce qu'il se passe". » ■



LES ARTS À L'ÉGLISE

Le curé de l'église Saint-Eustache mène une action d'invitation d'artistes. Pierre-Yves Trocherin : « J'appartiens à une religion qui depuis des siècles a entretenu la création artistique. Je souhaite conserver cet élan créatif en m'appuyant sur de jeunes créateurs à Saint-Eustache, en collaboration avec des institutions comme la Collection Pinault, le Centre Pompidou, l'École du Louvre... mais aussi avec les élus de la Ville de Paris.

L'un de mes principaux soucis est de réintroduire l'image dans l'église. Nous sommes devenus iconoclastes depuis une soixantaine d'années – on ne produit plus d'images. J'ai ainsi demandé à un jeune artiste d'origine algérienne de peindre deux tableaux représentant la conversion de Saint Paul. Je ne regarde pas la religion de l'artiste. Le père Marie-Alain Couturier disait : mieux vaut un génie non-croyant qu'un croyant sans talent... Mais on est soumis à des pressions extrêmement fortes.

Côté musique, le cas le plus violent a été celui d'Eddy de Pretto, dans le cadre du Festival des 36 heures de la musique à Saint-Eustache, pendant la Fête de la musique. Il a chanté son homosexualité, ce qui a provoqué toute une campagne criant au blasphème (une notion qui n'existe pas en France), très violente, contre lui et aussi contre moi – c'est généralement le fait de jeunes, pourtant bien formés, ce qui interroge sur l'éducation. »

atelier

Patrimoine et urbanisme au service de la revitalisation des cœurs de ville ?

Intervenants :

Chantal Carrier,
maire-adjointe à la
culture de La Trinité

Gauthier Gimenez,
maire-adjoint à la culture
d'Autun

Animateur :
Philippe Laurent,
maire de Sceaux
et président de
l'association
Centre-ville en
Mouvement



La qualité de vie d'un territoire est liée à la densité des équipements et commerces culturels, à l'entretien du patrimoine ainsi qu'aux aménagements urbains propices à l'art dans l'espace public. Cette alliance entre culture et urbanisme est portée par de nombreuses collectivités, notamment via les dispositifs Action Cœur de ville et Petites Villes de demain. Exemples et témoignages.

Philippe Laurent : « L'idée de cet atelier – une thématique nouvelle pour la FNCC – est partie de la notion de centre-ville. Ma présence pour animer cet atelier vient de la présidence que j'assume à l'association Centre-ville en Mouvement, une association créée il y a une vingtaine d'années par quelques maires et des représentants de chambres de commerces et de métiers pour sensibiliser l'ensemble de nos collègues à l'importance que les communes s'investissent dans la revitalisation de leur centre-ville. C'est aujourd'hui devenu un élément important des politiques municipales, mais alors ce n'était pas le cas. Pendant des années on a aussi essayé de convaincre les gouvernements successifs de l'importance d'accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, non sans réussite d'ailleurs, comme le montre le lancement, initié il y a six ans, du programme Action Cœur de ville.

Ce programme ainsi que celui de Petites Villes de demain qui l'a suivi proposent une approche coordonnée et globale : un centre-ville, dans la conception française comme européenne, est une configuration urbaine avec un ou des espaces très denses en activités de toute nature, commerciales, culturelles, de santé, de distraction... Et aussi des services culturels, raison pour laquelle la FNCC s'y intéresse. Donc pour nous la question des centres-villes est aussi culturelle. La culture doit être l'une des dimensions de leur revitalisation. »



Elu.es à la culture : mêlez-vous de l'aménagement urbain. Chantal Carrier prend l'exemple de sa ville. « "Faire ville", c'était la ligne politique que nous nous sommes fixée à La Trinité (10 000 habitants), une ancienne ville industrielle, proche des quartiers populaires de Nice. Elle a été marquée par un urbanisme peu réfléchi, élaboré au gré des besoins de logements, pour les rapatriés, pour les ouvriers métallurgiques avec des logements sociaux, pour l'immigration italienne aussi. A noter aussi qu'aucun espace culturel important n'avait été installé depuis 20 ans.

Nous avons donc décidé de la construction d'une salle culturelle de 500 places en plein centre-ville. L'emplacement est entouré de trois bâtiments scolaires, proche de la médiathèque et en face d'une école de musique. L'idée était ainsi de créer un lieu dynamique et culturel, ce qui a également exigé de requalifier les espaces publics et la voirie – espaces piétons, pistes cyclables – en lien avec la construction prochaine

du tram qui rejoint le centre de Nice. J'ajoute que, jusqu'à présent, un hypermarché constituait le centre de la ville. L'impératif était que les gens viennent à La Trinité et non plus à Auchan. Il est vraiment important de faire ce lien entre culture et urbanisme. Souvent, nous, les élus à la culture, on nous implique sur ce regard culturel sur l'aménagement urbain. Je dis aux élus à la culture : mêlez-vous des questions d'aménagement urbain. La place du village fait aussi partie de notre culture. »

Philippe Laurent confirme l'essentielle transversalité des enjeux culturels. « A la FNCC, nous avons toujours dit que la culture était une dimension de l'ensemble des politiques publiques. Et en effet, les élus en charge de la culture ne doivent pas se laisser cantonner à la gestion des équipements culturels, même si cela fait partie du mandat. Leur rôle va au-delà. Il faut porter un message beaucoup plus universel sur l'ensemble des politiques publiques. »

Patrimoine et urbanisme au service de la revitalisation des cœurs de ville ?

LES 5 AXES DU LIEN CULTURE/URBANISME

« La relation entre culture et urbanisme est multidimensionnelle. Elle évolue au fil des changements sociétaux et environnementaux », explique Chantal Carrier en ouverture d'atelier.

- ❖ **Identité du patrimoine culturel.** La préservation et la promotion du patrimoine culturel où se manifeste la diversité des traditions culturelles peut jouer un rôle crucial.
- ❖ **Organisation urbaine et esthétique.** L'urbanisme englobe la conception de l'environnement bâti, des espaces publics, de l'organisation des quartiers. Tout cela influe sur l'atmosphère esthétique des villes.
- ❖ **Accès à la culture.** L'organisation urbaine réfléchie peut favoriser l'accès aux lieux culturels en assurant des transports publics adéquats.
- ❖ **Dynamisme économique.** Un urbanisme peut développer des quartiers artistiques, des clusters culturels.
- ❖ **Inclusion sociale et diversité.** L'urbanisme contribue à la création d'espaces inclusifs où différentes communautés culturelles se retrouvent, à l'image de la place du village.
- ❖ **Durabilité et environnement.** La culture est un élément essentiel du développement urbain durable encourageant une approche adaptative de l'urbanisme : friches, espaces publics, modes de vie écologiques...

Efficacité du programme Action Cœur de ville. Le maire-adjoint à la culture d'Autun, Gauthier Gimenez, souligne l'apport fondamental du programme Action Cœur de ville. « Cette stratégie a été intégrée dans la direction générale, avec l'exigence de se concentrer sur le patrimoine. On pousse de plus en plus des investisseurs à récupérer les anciens bâtiments patrimoniaux parce que, dans une ville de 13 000 habitants, nous avons plus de 50 monuments historiques classés ou inscrits. Le programme Action Cœur de ville a été fondamental pendant les premières années de mandat. Cela a impulsé énormément d'initiatives pour la redynamisation du centre-ville. Mais la grande difficulté reste la relation avec les habitants. Aujourd'hui, nous avons réussi à initier un réel dynamisme d'ouverture de commerces, mais il n'est pas toujours perçu comme tel par les habitants. »

L'élan apporté par Action cœur de ville est aussi souligné par l'adjointe à la culture de Chartres, Isabelle Vincent. « Cela a été un outil qui a permis de dynamiser l'action politique, de faire des diagnostics, de provoquer une prise de conscience globale sur tout un territoire, de réaliser des aménagements concernant les équipements culturels... »

Même écho de la part de l'élue de Montélimar. « Nous avons profité du dispositif Action Cœur de ville pour écrire un projet global.



Notre centre-ville, qui a un conservatoire, une bibliothèque et un théâtre, n'a pas échappé à la paupérisation, au désert des commerces... Il y avait aussi en centre-ville un auditorium de 450 places, fermé il y a trois ans. Nous avons confié au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) la réalisation d'une étude pour réhabiliter ce lieu. »

Penser aux CAUE. La directrice de la Fédération nationale des CAUE, Valérie Charolais, explique le rôle de ce service départemental. « Il existe aujourd'hui 92 CAUE. C'est une sorte de service public départemental de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement à disposition aussi bien des collectivités que des particuliers ou encore, via des formations, pour les professionnels.

Une partie de notre activité est centrée sur le conseil aux collectivités et une autre sur la sensibilisation aux enjeux de l'architecture et de l'urbanisme, c'est-à-dire tout ce qui est production et diffusion culturelles au sens large. C'est intelligent d'avoir relié ces deux missions au sein de ces structures car on voit combien la question culturelle est à la base de tout acte d'aménagement, de construction ou même de préservation de la nature. Le rapport que nous entretenons à la nature, par exemple, est fondamentalement culturel. Notre travail est donc ce lien entre la culture et l'aménagement. De surcroît, avec les CAUE, il s'agit d'une ingénierie objective, neutre : on n'a aucun intérêt dans la maîtrise d'œuvre. »

Volets absents de Dole et volets pleins à La Trinité. Valérie Charolais clôt son intervention en précisant le rôle des CAUE pour la transition environnementale et climatique. Une thématique que Jean-Philippe Lefèvre, vice-président culture du grand Dole, relève en soulignant l'inadéquation des normes de restauration patrimoniale appliquées par les architectes des bâtiments de France. (ABF) « Il est par exemple recommandé d'enlever les volets mis au 19^e siècle... Pour que le patrimoine participe de la revitalisation, on a réellement besoin d'un choc de simplification et d'assouplir la réglementation patrimoniale. »

L'élue à la culture de Cuers reprend l'exemple des volets. « Dans le sud, où il fait très chaud, les gens mettent des volets roulants et la climatisation, laquelle crée de la chaleur, ce qui pousse le voisin d'en face à faire pareil, etc. » Chantal Carrier conclut : « Sur ces questions aussi on a besoin de réflexion culturelle. On a parlé des volets. Chez moi ce sont ce qu'on appelle les "volets niçois", avec des lamelles, caractéristiques de la région. Or même dans les normes, on mêle le nord et le sud sans prendre en compte la différence géographiques. Dans la région niçoise, on s'est retrouvés avec des volets complètement fermés, l'obstruction complète seule donnant droit à la qualification DPE. L'ABF, lui, voulait conserver le volet à la niçoise... D'où l'importance du partage de la discussion culturelle en matière d'urbanisme. » ■

Adresse du 25^e Congrès de la FNCC

pour une
République
culturelle
décentralisée :
refonder le
dialogue entre
les collectivités
et l'Etat

Les arts et la culture – qu'on a pu un temps supposer n'être pas essentiels à la vie de chacune et de chacun et au dialogue de toutes et de tous – forment le contenu même de nos existences, nos mots, nos sons, nos images ; ils portent nos héritages et fournissent les matériaux pour tracer notre avenir ; ils nourrissent l'échange de nos émotions et dessinent le partage des imaginaires. Cette richesse unique est au cœur du principe des droits culturels, la conviction que la culture est à la fois l'outil et l'œuvre de l'émancipation des personnes et de leur appartenance à un avenir commun.

Les arts et la culture sont également l'une des forces premières de la vitalité économique des territoires, de leur diversité créatrice et de leur dynamisme démocratique.

Les arts et la culture sont enfin des atouts incomparables pour le rayonnement de notre pays et parmi les leviers primordiaux de nos idéaux de paix et de dialogue entre les peuples.

La France s'enorgueillit à raison de sa tradition de soutien public à la culture. Ce « modèle » français, envié par beaucoup, s'est fondé sur l'engagement conjugué des deux acteurs de la puissance publique : l'Etat et les collectivités territoriales. Financements croisés, partenariats multiples, stratégies concertées, maillages convergents du territoire en équipements culturels..., ce sont là les moteurs de la remarquable inscription en France des arts et de la culture au plus proche de chacun et au bénéfice de la Nation.

Cet acquis de l'histoire de nos politiques culturelles publiques fait légitimement notre fierté. Partant, c'est un héritage qu'il nous faut assumer, préserver et développer.

C'est aussi un engagement lourd et une responsabilité grave. Des vagues successives de crises (sociales, démocratiques, économiques) ainsi que l'accumulation de défis

inédits (numériques, environnementaux, énergétiques) rendent nécessaire plus qu'une convergence entre l'action culturelle de l'Etat et des collectivités territoriales : un souffle partagé adossé à une reconnaissance mutuelle au bénéfice de tous les territoires.



Dans son ambition de promouvoir une République culturelle décentralisée, la FNCC a su réanimer le Conseil des territoires pour la culture, instance de concertation entre les collectivités et l'Etat initiée dans les années 2000 et tombée en sommeil pendant de longues années. Aujourd'hui, si l'on ne peut que se féliciter de ses déclinaisons dans chacune de nos régions, force est de constater que la co-construction des politiques culturelles publiques que ces Conseils locaux des territoires pour la culture devaient incarner reste embryonnaire.

Le dialogue culturel entre les collectivités et l'Etat bute notamment sur une baisse constante de l'autonomie financière des collectivités. L'inventivité et l'engagement des élu.es sont bridés tant par un manque de moyens que par l'inéquité de leur distribution, fragilisant la situation des artistes, érodant la diversité de création et portant atteinte à la liberté d'expression, d'émotion et d'imagination de chacune et de chacun. Une faiblesse financière que subit également l'Etat malgré l'approximative réalisation de la revendication du 1% pour la culture qui a été l'un des principaux combats de notre Fédération.

Aujourd'hui, le ministère de la Culture maintient tant bien que mal en ordre de marche son réseau d'opérateurs culturels. Les pouvoirs locaux aussi défendent leurs budgets culturels. Mais, financièrement garrottés et fiscalement dépossédés, combien de temps tiendront-ils ?

Comment sera-t-il possible de maintenir une vie culturelle à la hauteur des attentes des Françaises et des Français, des exigences légitimes des artistes et des conditions d'emploi des professionnels ainsi que des ambitions des projets culturels sur les territoires :



Lecture collective
de l'adresse du
25^e Congrès de la FNCC

- 10 milliards d'euros de crédits ministériels sont d'ores et déjà annulés et la culture est loin d'avoir été épargnée,
- les scènes et les compagnies sont contraintes de réduire significativement leurs programmations,
- les JO 2024 menacent de profondément déstabiliser le tissu associatif et festivalier,
- les programmes de restauration patrimoniale risquent d'être fragilisés...

Adresse du 25^e Congrès de la FNCC

C'est une adresse solennelle mais pragmatique, grave mais exigeante que les élu.es de la FNCC, réunis en Congrès à Marseille, souhaitent transmettre aux responsables nationaux des politiques en faveur des arts et de la culture mais aussi aux pouvoirs locaux, pour donner ensemble sa pleine effectivité au principe de la «compétence partagée», inscrit dans la loi.

Il ne s'agit pas de construire un nouveau «pacte» qui oblige mais de partager un élan qui entraîne. Il ne s'agit pas d'une énième convention qui uniformise, d'une injonction qui entrave, d'une charte qui cadre, mais d'une solidarité ouverte, d'un esprit commun et d'une action menée au travers d'un dialogue ferme entre les collectivités et avec l'Etat. Il s'agit d'une ambition pour toutes les Françaises et tous les Français tout en étant respectueuse d'un principe de «différenciation» selon les territoires, à l'instar des exemplaires politiques de la lecture publique.

Les arts et la culture ont besoin que nous, collectivités et Etat, assumions ensemble la responsabilité de maintenir les conditions de possibilités pour la préservation et l'avenir des arts et de la culture. Ce n'est pas seulement une question d'approfondissement de la décentralisation ou d'autonomie de la déconcentration, mais d'alliance, au travers de la richesse des alternances démocratiques, mise au service de la continuité de l'engagement public, pour imaginer, penser et entreprendre ensemble.

Les problématiques sont claires : comment conjuguer le service public de la culture et y faire contribuer les outils différenciés des politiques culturelles territoriales ? Comment transformer les instances de concertation existantes entre collectivités et avec l'Etat en matrices effectives d'une politique culturelle nourrie de l'inventivité des territoires et dynamisée par leur inscription dans une stratégie nationale ?

Et aussi, comment réorganiser, réorienter la circulation et l'emploi de l'argent public pour le mettre au service de tous les territoires ? Comment poser les bases pérennes d'une réelle autonomie d'action et de moyens pour les collectivités, rurales comme urbaines, métropolitaines comme ultra-marines ?

Le temps est celui de l'urgence, au-delà des habitudes prises, par-delà des clivages incrustés. Nous en sommes collectivement comptables devant les professionnels de la culture, devant les artistes, les acteurs associatifs, les habitantes et les habitants de notre pays mais aussi devant d'autres pays qui comptent sur notre défense des valeurs de culture, d'universalité et de liberté.

la FNCC

25^e Congrès de la FNCC



actes

extraits
des ateliers
et plénières

Écriture, maquette
et relecture des Actes
du 25^e Congrès :

Aurélie Mallet,
directrice de la FNCC

Vincent Rouillon,
chargé d'études-
rédacteur

Directeurs de
la publication :
Frédéric Hocquard
Jean-Philippe Lefèvre

Réunis en congrès à Marseille, les 11 et 12 avril 2024, les élu.es de la FNCC réaffirment leur engagement à placer le soutien aux arts et à la culture au centre des politiques publiques locales. Deux jours de "Congrès des solutions" au cours desquels la FNCC a mis en valeur le travail de proximité des élu.es, pour le rendre visible, le partager et s'en nourrir pour aller de l'avant.

Car les enjeux des politiques culturelles de demain sont denses, multiples, urgents et décisifs : revitaliser les centres-villes, concilier culture et transition climatique et énergétique, soutenir les pratiques en amateur, diversifier les missions des bibliothèques, mettre en œuvre les droits culturels, s'enrichir de la diversité linguistique, avancer sur la voie de l'égalité femme/homme, défendre la liberté de création, promouvoir l'art et la culture dans l'espace public...



Image de couverture : Chloé Kossmann